

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

29 décembre
1984

No 52

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
29 décembre 1984
No 52

Sommaire

Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	5722
Avis divers	5722
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	5724
Code de procédure civile	5727
Compagnies, Loi sur les	5675-5727
Compagnies étrangères, Loi sur les	5718
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	5720
Inspecteur général des institutions financières	5732
Liquidation des compagnies, Loi sur la	5732
Nomination(s)	5733
Qualité de l'environnement, Loi sur la	5733
Soumissions, Demandes de	5733
Syndicats professionnels, Loi sur les	5744
Vente des effets non réclamés, Loi sur la	5744
Ventes par shérif	5744
Ventes pour taxes, avis de publication	5763

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1275-0741 MEADOWBROOK GOLF CLUB LIMITED	1933 11 27	1984 12 05	du capital-actions
1120-7818 RESTAURANT AU VIEUX MONTRÉAL INC.	1969 07 24	1984 12 04	de la dénomination sociale: RENÉE WOERNER INC.
1634-0663 TAVERNE NATIONALE INC.	1979 02 23	1984 11 22	de la dénomination sociale: LA GESTION JULIEN LAPIERRE INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-0140 2312-0140 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Québec
2312-0165 2312-0165 QUÉBEC INC.	1984 11 28	Montréal
2312-0223 2312-0223 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Montréal
2312-0231 2312-0231 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-0272		
2312-0272 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Montréal
2312-0280		
2312-0280 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Montréal
2312-0298		
2312-0298 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Montréal
2312-0306		
2312-0306 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Montréal
2312-0314		
2312-0314 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Montréal
2312-0322		
2312-0322 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Montréal
2312-0330		
2312-0330 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Montréal
2312-0348		
2312-0348 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Montréal
2312-5727		
2312-5727 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Beauce
2312-5735		
2312-5735 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Beauce
2312-0173		
2313-0173 QUÉBEC INC.	1984 11 29	Montréal
2313-2426		
2313-2426 QUÉBEC INC.	1984 11 29	Alma
2313-2483		
2313-2483 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Longueuil
2313-2491		
2313-2491 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Longueuil
2313-3606		
2313-3606 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Laval
2313-3697		
2313-3697 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Montréal
2313-3887		
2313-3887 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Montréal
2313-3952		
2313-3952 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Québec
2313-3960		
2313-3960 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-3978 2313-3978 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Longueuil
2313-3986 2313-3986 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Montréal
2313-4778 2313-4778 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Montréal
2313-4919 2313-4919 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Trois-Rivières
2313-4927 2313-4927 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Trois-Rivières
2313-4935 2313-4935 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Trois-Rivières
2313-4950 2313-4950 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Saint-François
2313-4976 2313-4976 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Terrebonne
2313-4992 2313-4992 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Montréal
2313-5007 2313-5007 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5015 2313-5015 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5023 2313-5023 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5031 2313-5031 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5049 2313-5049 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5056 2313-5056 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5064 2313-5064 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5072 2313-5072 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5080 2313-5080 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5098 2313-5098 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-5171 2313-5171 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-5304 2313-5304 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Montréal
2313-5338 2313-5338 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Montréal
2313-5346 2313-5346 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Terrebonne
2313-5445 2313-5445 QUÉBEC INC.	1984 12 05	Joliette
2313-5452 2313-5452 QUÉBEC INC.	1984 12 05	Chicoutimi
2313-5486 2313-5486 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Longueuil
2313-5502 2313-5502 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Québec
2313-5601 2313-5601 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Québec
2313-5700 2313-5700 QUÉBEC INC.	1984 12 05	Joliette
2313-5726 2313-5726 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Montréal
2313-5841 2313-5841 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Québec
2313-5924 2313-5924 QUÉBEC INC.	1984 12 05	Joliette
2313-5940 2313-5940 QUÉBEC INC.	1984 12 04	Rouyn-Noranda
2313-6112 2313-6112 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Roberval
2313-6146 2313-6146 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Québec
2313-6179 2313-6179 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Terrebonne
2313-6187 2313-6187 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Québec
2313-6195 2313-6195 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Iberville
2313-6211 2313-6211 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-6310 2313-6310 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Joliette
2313-6328 2313-6328 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Kamouraska
2313-6344 2313-6344 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Montréal
2313-6377 2313-6377 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Québec
2313-6526 2313-6526 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Montréal
2313-6559 2313-6559 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Québec
2313-6617 2313-6617 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Trois-Rivières
2313-6641 2313-6641 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Chicoutimi
2313-6682 2313-6682 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Laval
2313-6690 2313-6690 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Montréal
2313-6732 2313-6732 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Québec
2313-6757 2313-6757 QUÉBEC INC.	1984 12 10	Québec
2313-6781 2313-6781 QUÉBEC INC.	1984 12 10	Saint-François
2313-6799 2313-6799 QUÉBEC INC.	1984 12 10	Saint-François
2313-6815 2313-6815 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Arthabaska
2313-6831 2313-6831 QUÉBEC INC.	1984 12 05	Saint-François
2313-6872 2313-6872 QUÉBEC INC.	1984 12 06	Québec
2313-6898 2313-6898 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Terrebonne
2313-6922 2313-6922 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Montréal
2313-7029 2313-7029 QUÉBEC INC.	1984 12 07	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-7763 2313-7763 QUÉBEC INC.	1984 12 10	Saint-François
2313-7276 ACCOMMODATION N.D.D.L. INC.	1984 12 10	Québec
2313-5973 AGRIGÉNIE INC.	1984 12 05	Roberval
2313-6385 AIGFIL INC.	1984 12 10	Terrebonne
2313-2442 ALARMES GIROUX ET FILS INC.	1984 12 03	Montréal
2313-5569 ALPHA 90 MARKETING INC.	1984 11 30	Longueuil
2313-6666 ALUMINIUM JEAN BLOUIN INC.	1985 01 01	Laval
2312-0215 AMBULANCE 3377 INC.	1984 12 04	Montmagny
2313-6401 AMBULANCE SERGE RICHARD INC.	1984 12 06	Saint-Maurice
2313-5155 AMÉLIE STATION SERVICE INC.	1984 12 03	Gaspé
2313-2350 LES AMUSEMENTS MAROCO LTÉE	1984 11 29	Chicoutimi
2313-3820 ANDRÉ PARD INC.	1985 01 01	Abitibi
2313-3994 ANTONIO MUNGO INC.	1984 12 03	Montréal
2313-2509 ARO (1984) INC.	1984 12 03	Arthabaska
2313-7078 LES ASSURANCES CARRIER COUTURE & ASSOCIÉS INC.	1984 12 10	Québec
2313-5817 ATELIER MÉCANIQUE BONPRI INC.	1984 12 03	Mingan
2313-5643 AUBERGE POUR ANIMAUX CHIBOUGAMAU INC.	1984 12 04	Abitibi
2313-5460 AUTOBUS CÔTE DE BEAUPRÉ INC.	1984 12 05	Québec
2313-5635 AUTOMOBILES J. FOREST INC. J. FOREST AUTOMOBILE INC.	1984 12 04	Bonaventure

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-5957 A. Z. ÉLECTRONIQUE INC.	1984 12 10	Hauterive
2313-5247 BAILLARGEON & CARON INC.	1984 12 05	Beauce
2313-5882 BAR JACK INC.	1984 12 04	Saint-Hyacinthe
2313-2434 BATTERIES DE LA CAPITALE INC.	1984 12 03	Québec
2313-2871 BEAULIEU ET RICHARD INC.	1984 11 30	Longueuil
2313-6906 BEAU-LIEU INSTANTANÉ INC.	1984 12 07	Terrebonne
2313-7045 BENOIT LOCAS INC.	1984 12 10	Terrebonne
2313-3879 BERNARD YERGEAU INC.	1984 12 03	Montréal
2313-5114 BIRCON INC.	1984 12 04	Joliette
2313-5494 BISTRO MILAN INC.	1984 12 06	Québec
2313-6237 BOLDUC & BOLDUC INC.	1984 12 06	Québec
2313-6989 BOUCHERIE 1247 M.S. INC.	1984 12 10	Chicoutimi
2313-3598 BOUCHERIE ROBERT GAGNÉ INC.	1984 11 30	Abitibi
2313-3838 BOUTIQUE ÉLÉGANCE ST-MARTIN INC.	1984 11 30	Beauce
2313-6955 BOUTIQUE ROCKY INC.	1984 12 07	Roberval
2313-6773 BOUTIQUE TAXI (NEUFCHÂTEL) INC.	1984 12 10	Québec
2313-5270 CENTRE DE COURTAGE EN ASSURANCE SAGAMIE INC.	1984 12 03	Chicoutimi
2313-5650 CENTRE D'ENSEIGNEMENT HOMÉOPATHIQUE DU QUÉBEC INC.	1984 12 05	Québec
2313-5437 CENTRE ÉCOLE DE PARACHUTISME DE VALCOURT INC.	1984 12 05	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-6658 LES CHOCOLATS MARTINE INC.	1984 12 06	Témiscamingue
2313-3630 CIMENT ET TUILES MICHEL GRENIER INC.	1984 11 29	Drummond
2313-5619 CLAUDE AUTO (1984) INC.	1984 12 04	Labelle
2313-4869 CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE DU CENTRE VILLE INC.	1984 12 03	Frontenac
2313-6914 COLLECTIONS GRAND PRIX INC. GRAND PRIX COLLECTIONS INC.	1984 12 07	Montréal
2313-2533 LES CONFECTIONS VESPORT LTÉE	1984 12 04	Québec
2313-5767 CONSTRUCTION PIERRE-PAUL CHOUINARD INC.	1985 01 01	Hauterive
2313-6856 LES CONSTRUCTIONS DEMERS ET FRÈRES INC.	1984 12 06	Montréal
2313-6591 LES CONSTRUCTIONS MANOR INC.	1984 12 06	Laval
2313-6088 LES CONSULTANTS SAVOIE, BROCHU, BÉLANGER INC. SAVOIE, BROCHU, BÉLANGER CONSULTANTS INC.	1984 12 05	Québec
2313-6021 CRÊTE ET PETIT-PARIS INC.	1984 12 05	Saint-Maurice
2313-6674 C. GIRARD INC.	1984 12 07	Québec
2313-6716 C.D. BOIS-DÉCORATION INC.	1984 12 07	Gaspé
2313-5510 DÉBOISEMENT ET EXCAVATION L. LAROCHE INC.	1984 12 06	Chicoutimi
2313-3861 DÉPANNEUR J.-P. R. INC.	1984 12 03	Québec
2313-3903 DÉPANNEUR R & S VILLENEUVE INC.	1984 11 30	Terrebonne
2312-4910 DISTRIBUTIONS BOYER ET GIRARD INC.	1984 11 07	Beauharnois
2313-6245 ÉBÉNISTERIE B.M.D. INC.	1984 12 06	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-5981 ÉCONOGÉNIE INC.	1984 12 05	Roberval
2313-6609 L'ÉCURIE DU NORD INC.	1984 12 06	Montréal
2313-4844 ÉLECTRO-CONTRÔLE QUÉBEC INC.	1984 12 05	Saint-François
2313-5361 LES EMBALLAGES PLASTI-PLUS INC.	1984 12 04	Québec
2313-6005 ÉNERGÉNIE INC.	1984 12 05	Roberval
2313-4810 ENTREPRISE S.M.F. LAVALLÉE LTÉE	1984 12 04	Québec
2313-5759 ENTREPRISE YVES M. CARON INC.	1984 12 05	Hauterive
2313-5379 LES ENTREPRISES AGRICOLES J R M INC.	1984 12 04	Saint-Hyacinthe
2313-6880 LES ENTREPRISES BENOIT SOUCY LTÉE	1984 12 06	Gaspé
2313-5148 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION M.J. INC.	1984 12 03	Joliette
2313-3853 LES ENTREPRISES DE GESTION CLAUDE DESLAURIERS INC.	1984 11 29	Montréal
2313-4828 LES ENTREPRISES DE LOCATION JULES CAMIRAND INC.	1984 12 03	Montréal
2313-6369 LES ENTREPRISES DE MARKETING RACHEL LAPOINTE INC.	1984 12 07	Trois-Rivières
2313-5809 LES ENTREPRISES DE TAXIDERMIE ST-HUBERT INC.	1984 12 05	Longueuil
2313-5122 LES ENTREPRISES DE TÉLÉ-VIDÉO D.S. INC.	1984 12 03	Terrebonne
2313-6567 LES ENTREPRISES FAM-CHAR INC.	1984 12 06	Rouyn-Noranda
2313-7003 LES ENTREPRISES FEMME PLUS INC.	1984 12 06	Terrebonne
2313-6625 LES ENTREPRISES FERNAND MICHAUD INC.	1984 12 05	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-5874 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES C.L. CHIBOUGAMAU INC.	1984 12 04	Abitibi
2313-6260 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES TREMBLAY & SIMARD INC.	1984 12 06	Chicoutimi
2313-6351 LES ENTREPRISES F.G.C. BRIÈRE INC.	1984 12 07	Bonaventure
2313-6229 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES 6240 BIENVILLE INC.	1984 12 07	Longueuil
2313-5916 LES ENTREPRISES JACQUES POULIN INC.	1984 12 03	Beauce
2313-6286 LES ENTREPRISES MARTIN ET MARTINE INC.	1984 12 06	Longueuil
2313-5593 LES ENTREPRISES NOMAR INC.	1985 02 01	Québec
2313-6583 LES ENTREPRISES T.E.D. CARRARO INC.	1984 12 06	Alma
2313-5627 LES ENTREPRISES VALÈRE ROY INC.	1984 12 04	Gaspé
2313-7052 ÉPICERIE GEORGES DUMAIS INC.	1985 01 01	Rimouski
2313-5353 ÉPICERIE SAINT-JEAN-DE-DIEU INC.	1984 12 03	Kamouraska
2313-5429 LES EXCAVATIONS NORDEL INC.	1984 12 04	Terrebonne
2313-2517 EXPERTISES C.A. INC.	1984 12 03	Montréal
2312-2906 FERME BOIS JOLI DE ST-FABIEN INC.	1984 11 02	Rimouski
2313-3788 FERME JEAN BASTIEN INC.	1984 11 30	Trois-Rivières
2313-6302 FERME LE PORCELAINE INC.	1984 12 06	Chicoutimi
2313-3689 FERME PHILIE INC.	1984 12 03	Longueuil
2313-5312 FERME ROLAND PILOTE ET FILS INC.	1984 12 04	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-5221 LES FORTIFIANTS GRANDE VALLÉE INC.	1984 12 04	Saint-Hyacinthe
2313-3671 GARAGE CHEZ BEN INC.	1984 12 03	Longueuil
2313-4877 GARAGE RAOUL RIVEST & FILS INC.	1984 12 04	Joliette
2313-3655 GESTION 1622 INC.	1984 11 30	Longueuil
2313-5668 GESTION BEAU TRONC INC.	1984 12 05	Québec
2313-6120 GESTION CLARILUNA INC.	1984 12 06	Québec
2313-6039 GESTION DENIS CÔTÉ INC.	1984 12 05	Montréal
2313-3895 GESTION D'IMMEUBLES GEPT. INC.	1984 11 30	Longueuil
2313-5262 GESTION GLENNCO INC. GLENNCO HOLDINGS INC.	1984 12 03	Montréal
2313-4901 GESTION GREGCO INC. GREGCO HOLDINGS INC.	1984 12 03	Montréal
2313-6948 GESTION IMMOBILIÈRE DENIS INC. DENIS PROPERTY MANAGEMENT INC.	1984 12 07	Montréal
2313-6997 GESTION J.P. FONTAINE INC.	1984 12 06	Bedford
2313-3747 GESTION LAURENT DENIS LTÉE	1984 12 04	Saint-Hyacinthe
2313-7094 GESTION MARCEL LESSARD INC.	1984 12 10	Chicoutimi
2313-3812 GESTION M.M.V. INC.	1984 11 29	Gaspé
2313-3721 GESTION P.I.J.A.M. INC.	1984 11 27	Roberval
2312-4449 GESTION RÉAL LATULIPPE INC.	1984 11 05	Iberville
2313-7086 GESTION ROBERT GOULET INC.	1984 12 10	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-6047 GESTION YVES POMERLEAU INC.	1984 12 05	IKamouraska
2313-5528 LES GESTIONS 1966 INC.	1984 12 06	Québec
2313-7011 GESTIONS D. FILLION INC.	1984 12 06	Frontenac
2313-0222 LES GESTIONS NATELAC INC.	1984 12 01	Longueuil
2313-4760 LES GESTIONS NICK-BELL INC.	1984 12 03	Laval
2313-5130 LES GESTIONS ROLOBO INC.	1984 12 03	Longueuil
2313-5692 GESTROYAL INC.	1984 12 05	Longueuil
2313-2905 LE GROUPE DROLET (N.D.) COURTAGE D'ASSURANCES INC.	1984 12 03	Québec
2313-4851 LE GROUPE LOISIRS DES APPALACHES INC.	1984 12 04	Montmagny
2313-3713 GROUPE TRIEM INC.	1984 12 03	Québec
2313-6013 GROUPEGÉNIE INC.	1984 12 05	Roberval
2313-6542 HÔTEL B.R.H. INC.	1984 12 05	Saint-Maurice
2313-3614 HUGO (MARKETING) INC.	1984 12 04	Montréal
2313-4943 IBOU INC.	1985 01 01	Trois-Rivières
2313-5254 LES IMMEUBLES 201 INC.	1984 12 05	Québec
2313-4885 IMMEUBLES J.D. MAREL INC.	1984 12 04	Québec
2313-4968 INFORMATIQUE MORCOM INC.	1984 12 04	Montmagny
2313-5239 INSPA INC.	1984 12 04	Saint-François
2313-5742 LES INVESTISSEMENTS HU-BERT INC.	1984 12 05	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-7268 ISOLATION NATIONALE ET LOCATION INC.	1984 12 07	Saguenay
2313-6740 I.P.O. (IMAGE PAR ORDINATEUR) LTÉE	1984 12 07	Montréal
2313-2954 J I P P INC.	1984 11 30	Montréal
2313-5585 JARDINS BELLEROSÉ INC.	1984 12 03	Longueuil
2313-6963 JEAN D'ARC PELLETIER INC.	1984 12 07	Gaspé
2313-6294 JEAN-SYA INC.	1984 12 06	Longueuil
2313-6575 JEAN-YVES ET SOLANGE NAUD INC.	1984 12 06	Abitibi
2313-7250 LA JOIE DE LA TERRE INC.	1984 12 10	Terrebonne
2313-2897 JO-AN-ELLE INC.	1984 11 29	Longueuil
2313-6203 J. & R. LAPLANTE ET FILS INC.	1984 12 07	Québec
2313-5106 J.D. AUTO ÉLECTRICITÉ LTÉE	1984 12 04	Terrebonne
2313-4794 LENMIEUX INC.	1984 12 03	Montréal
2313-3663 LUC TESSIER CONSTRUCTION INC.	1984 12 03	Joliette
2313-6104 MACHINERIE MONDE INC. WORLD MACHINERY INC.	1984 12 06	Drummond
2313-6096 MARCEL ALLIE ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.	1984 12 06	Drummond
2312-4258 MARCHÉ D'ALIMENTATION BOYER LTÉE	1984 11 02	Montréal
2313-5965 MARCHÉ P.A. BEAULIEU INC.	1984 12 05	Richelieu
2313-3804 MARIO BESSETTE SERVICE INC.	1984 11 29	Joliette
2313-6138 MEUBLES 1999 INC.	1984 12 06	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-5411 MEUBLES S. J. DION INC.	1984 12 04	Joliette
2313-5890 MICRO-TÉLÉ-VIDÉO M.T.C. INC.	1984 11 30	Longueuil
2313-7060 MONTÉGO TRANSPORT INC.	1984 12 10	Saint-Hyacinthe
2313-4984 MOTEL BAR DE L'EAU INC.	1984 12 03	Alma
2313-0024 NETTOYEUR VALLA INC.	1984 11 21	Beauce
2313-2889 NORCAD INC.	1984 11 30	Québec
2313-4802 NOREGREB INC.	1984 12 03	Québec
2313-5296 LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES MICHEL TÉTREAU INC.	1984 12 03	Saint-François
2313-6336 OUELLETTE 7 FILS INC.	1984 12 07	Laval
2313-6393 PÂTISSERIE C.D. INC.	1984 12 07	Chicoutimi
2313-4752 PAVILLON MARTIN & ROCHELEAU INC.	1984 11 30	Hauterive
2313-5551 LES PEINTURES MAXIMA INC.	1985 01 01	Québec
2313-2467 PÉPINIÈRE MÉTIS INC.	1984 11 29	Rimouski
2313-5577 PIER-CHAR DAN LTÉE	1984 11 30	Québec
2313-5676 LES PISCINES & PATIOS DU QUÉBEC INC.	1984 12 05	Québec
2313-3846 LES PLACEMENTS GALDIN INC.	1984 11 29	Gaspé
2313-6930 LES PLACEMENTS J. RENÉ AUDET INC.	1984 12 07	Québec
2313-5387 LES PLACEMENTS MONTANJOU INC.	1984 12 04	Montréal
2313-6724 PLACEMENTS ODNI INC.	1984 12 07	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-2459 PLANIFICATION J.N.M. INC.	1984 12 03	Longueuil
2313-6633 PLOMBERIE LAROCHE (1985) INC.	1985 01 01	Québec
2313-6062 POLYPAVAGES LTÉE	1984 12 06	Laval
2313-3911 PRODUCTIONS EXCALIBUR INC.	1984 12 03	Saint-Hyacinthe
2313-6971 LES PRODUCTIONS LES PETITS ANGES INC.	1984 12 10	Montréal
2312-5032 LES PRODUCTIONS VIA LE MONDE - FRANÇOIS FLOQUET INC.	1984 11 07	Montréal
2313-6765 LES PRODUITS SANITAIRES SANOR INC.	1984 12 10	Laval
2313-2525 QUINCAILLERIE LIMOGES INC.	1984 12 03	Trois-Rivières
2313-6054 QUINCAILLERIE RAYMOND LACHANCE INC.	1984 12 06	Québec
2313-3739 QUINCAILLERIE SAVOIE INC.	1984 12 04	Beauce
2313-5478 REDRESSEMENT D'AUTOS LASER C.G. INC.	1984 12 06	Frontenac
2313-6864 REGGAE DOUNE PRODUCTIONS INC.	1984 12 06	Montréal
2313-5684 RESTAURANT FON WON INC.	1984 12 05	Laval
2313-2475 SALON D'OPTIQUE A.R. LAOUN INC.	1984 11 29	Montréal
2313-4893 SARINEX INC.	1984 12 04	Montréal
2313-5288 SCRIBE-NORD INC.	1984 12 03	Mingan
2313-5403 LES SERRES NOTRE-DAME DES PINS INC.	1984 12 05	Beauce
2313-5734 LES SERVICES TECHNIQUES FRANÇOIS NOREAU INC.	1984 12 03	Longueuil
2313-5783 SESHADRI SANKAR INC.	1984 12 05	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-3580 SOCIÉTÉ CHIMIQUE A. BROUARD INC.	1984 11 30	Mingan
2313-6823 SOCIÉTÉ CULTURE LA ROMAINE INC.	1984 12 05	Mingan
2313-5189 SOCIÉTÉ DAMYSEB INC.	1984 12 05	Montréal
2313-3648 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DARO INC.	1984 11 30	Chicoutimi
2313-5908 SOCIÉTÉ DE GESTION DE PROJETS SOGEPRO INC.	1984 12 03	Saint-François
2313-5320 SOCIÉTÉ DE GESTION J.P.D. INC.	1984 12 04	Montréal
2313-5791 SOCIÉTÉ DE PLACEMENT D.F.G. INC.	1984 12 05	Québec
2313-5197 LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE EKAPRO INC.	1984 12 04	Montréal
2313-5163 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE IMAXION LTÉE	1984 12 03	Montréal
2313-6534 STRUCTUGÉNIE INC.	1984 12 05	Roberval
2313-6518 STUDIO RELAXEL INC.	1984 12 06	Alma
2313-6427 SYSTÈME DE PROTECTION VICTO INC.	1984 12 07	Arthabaska
2313-6161 S.T. TRANSPORT INC.	1984 12 06	Montréal
2313-3622 TANNERIE, TAXIDERMIE BIC INC.	1984 11 29	Rimouski
2313-5932 TECHNISPEC ÉLECTRONIQUE INC.	1984 12 05	Montréal
2313-5213 TRANSPORT CLAUDE LOYER INC.	1984 12 04	Longueuil
2313-6278 TRANSPORT DAN TREMBLAY INC.	1984 12 06	Mingan
2313-6153 TRANSPORT D.S.S. INC.	1984 12 06	Beauharnois
2313-3929 TRANSPORT GILLES PERREAULT INC.	1984 11 30	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2313-5205 TRANSPORT LUC LEGAULT INC.	1984 12 04	Longueuil
2313-7284 LES TRANSPORTS 5000 INC.	1984 12 10	Arthabaska
2313-6070 TRANSPORTS FERNAND LEBLANC INC.	1984 12 05	Gaspé
2313-5395 LES USINES DE SCIAGE DE BARRAUTE INC.	1984 12 04	Abitibi
2313-6435 VERNEAU INC.	1984 12 10	Montréal
2313-3937 VICTO-FRUIITS INC.	1984 11 30	Arthabaska
2313-1436 LES VIDÉOS JEANNOIS INC.	1984 11 22	Alma
2313-6419 VIDÉOTRON LTÉE	1984 12 06	Montréal
2313-5999 LA VOIE IMMOBILIÈRE LTÉE	1984 12 05	Chicoutimi

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1510-5042 ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES LAVOISIER INC.	1978 01 25	1984 11 29	
1364-2251 AGENCE BÉRUBÉ & COSSETTE INC. ...	1975 06 17	1984 12 06	
1178-0335 ALBERT PERRON INC.	1969 06 27	1984 11 27	
1320-2528 ALIMENTATION HOLLAND INC.	1972 08 30	1984 12 05	MARCHÉ A. GAGNON INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1480-9305 ALUMINIUM VAUDRY & FILS INC.	1975 11 17	1984 12 06	LES REVÊTEMENTS VAUDRY INC.
1192-7605 ARTICLES DE BUREAU LANDRY INC.	1970 01 02	1984 12 07	BUREAUTIQUE LANDRY (1984) INC.
1632-3404 ARTOPEX INC.	1979 01 01	1984 11 09	
1338-4870 LES ASSURANCES VEILLETTE & ASSOCIÉS INC.	1973 08 27	1984 12 06	
1629-6287 ATELIER DE DÉBOSSÉLAGE SEPT-ÎLES INC.	1978 09 11	1984 12 04	
1506-0031 ATELIERS SINO INC.	1977 08 10	1984 12 05	GAUDREAU PORTES ET FENÊTRES INC.
1461-3095 AUTOMOBILE BOILEAU LTÉE	1975 10 10	1984 12 06	1461-3095 QUÉBEC INC.
1283-3505 LES AUTOMOBILES GASTON DANDURAND INC.	1969 09 03	1984 12 04	
1369-3171 BIJOUTERIE FAUCHER INC.	1974 08 13	1984 12 05	
1369-9392 LA BOÎTE À FILMS ST-JEAN INC.	1974 10 04	1984 12 06	
1633-8832 LA BOUTIQUE ÉLAN INC.	1979 02 19	1984 12 07	LES ENTREPRISES E. GIROUARD INC.
1131-3343 BREUVAGES COURVILLE INC.	1956 12 06	1984 11 29	
1624-8759 CENTRE DE LANGUES INTERNATIONALES CHARPENTIER (C.L.I.C.) INC.	1978 03 30	1984 11 29	
1124-9968 CLAUDE LEGAULT CONSTRUCTION LTÉE	1955 07 12	1984 12 03	
1250-5947 CLUB DE CURLING ETCHEMIN INC. ...	1958 12 11	1984 11 07	
1478-4680 COMPOSITION G.L. INC.	1977 06 08	1984 12 06	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1473-3331 CONSEILLERS EN GESTION D'AFFAIRES C.G.A. (1977) LTÉE	1977 01 20	1984 12 05	
1271-4051 CORPORATION CENTRALE LASALLE LTÉE	1957 10 15	1984 12 04	
1271-6957 CORPORATION LAVERDURE	1962 12 06	1984 11 30	
1194-6928 CÔTE-NORD SANITATION INC.	1970 03 17	1984 11 30	
1334-5087 COUVRE-PLANCHER DU CHÂTEAU INC.	1973 03 08	1984 12 04	
1502-2171 COUVRE-PLANCHER J.J. LTÉE	1976 02 19	1984 12 04	
1473-0832 LES DISTRIBUTIONS MONDOUX INC. ..	1977 01 12	1984 12 03	
1504-5230 DITILTEC INC.	1976 08 06	1984 12 06	
1504-8721 DRACA INC.	1976 09 07	1984 12 05	
1508-5152 LES ENTREPRISES DE DÉNEIGEMENT LABERGE ET ASSOCIÉS INC.	1977 11 11	1984 12 06	
1465-9338 LES ENTREPRISES DION & VEILLETTE INC.	1976 06 23	1984 12 06	
1467-1580 LES ENTREPRISES DURAD LTÉE	1976 05 17	1984 12 07	
1337-3527 ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ J.H. INC	1972 12 01	1984 12 05	
1472-8992 ENTREPRISES GILLES CLOUTIER (1977) INC.	1977 01 05	1984 12 07	
1359-2738 LES ENTREPRISES YVON-MARIE BERGERON INC.	1975 04 01	1984 11 28	
1115-6163 FABRIQUE DE TRICOTS KNIT-CRAFT LTÉE	1967 02 01	1984 11 29	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1104-1845 FAIR MART INC.	1963 07 23	1984 11 05	
1480-3092 FORNIRAMA INC.	1975 10 09	1984 12 07	
1229-9384 GARAGE A. PAQUIN INC.	1964 08 24	1984 12 04	
1508-6754 GARAGE RENÉ GAGNÉ INC.	1977 11 17	1984 12 07	
1118-2425 GÉRARD GIGNAC INC.	1955 04 15	1984 12 05	
1461-7476 GICE INC.	1977 03 23	1984 12 06	
1263-0299 GILLES LAROCHE INC.	1968 03 25	1984 11 05	
1463-1972 LES HUILES LAMONTAGNE INC.	1975 12 16	1984 11 30	
1637-5370 LES IMMEUBLES DEMI INC.	1979 07 09	1984 12 03	
1110-1458 LES INDUSTRIES TRITON INC.	1965 12 01	1984 11 30	
1182-5544 J. E. TANGUAY & FILS INC.	1954 03 04	1984 12 03	
1278-1217 LITHOGRAPHIE RIVE SUD INC.	1962 11 23	1984 12 03	
1468-4872 LOCATION DE GRUES LAURENTIENNES INC.	1976 08 23	1984 12 05	
1627-1124 LE MANUFACTURIER DE CUIR CHAMPLAIN INC.	1978 06 02	1984 12 07	
1472-3902 MERCERIE RÉJEAN GAUVIN INC.	1976 12 16	1984 12 03	
1627-5554 MOULES C.P. INC.	1978 06 19	1984 12 04	
1370-1024 MOULES R.I.F. INC.	1974 10 21	1984 11 29	
1631-7604 NAVALEC INC.	1978 11 30	1984 12 06	1631-7604 QUÉBEC INC.
1168-8066 NETTOYEUR MAGIQUE LTÉE	1955 07 29	1984 12 07	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1640-1838 PÂTISSERIE LUCIE INC.	1979 12 03	1984 12 07	
1640-9831 PERRIER & PERRIER INC.	1980 01 18	1984 12 06	
1348-4357 PHILIPPE BERTRAND INC.	1972 09 11	1984 12 05	
1637-1775 PLACEMENTS ANDRÉ OUELLET INC. ..	1979 06 21	1984 12 06	
1506-0627 LES PLACEMENTS BOUCHARD, GAGNON, OLIVIER INC.	1977 08 12	1984 12 05	SUPERMARCHÉ A. GAGNON INC.
1507-8728 PLANIFLEX INC.	1977 10 21	1984 12 03	CENTRE DE RESSOURCES PROFESSIONNELLES DU QUÉBEC INC.
1504-1775 LES PRODUITS BIOGÈNE INC.	1976 07 08	1984 12 04	
1266-4280 PRODUITS PÉTROLIERS DE SAINT-HUBERT LTÉE	1963 05 15	1984 11 09	PRODUITS PÉTROLIERS DE ST-HUBERT LTÉE
1645-0215 PUBLICATIONS LE PEUPLE INC.	1980 06 02	1984 12 10	HEBCOR INC.
1124-9067 QUÉBEC BOÎTES DE CAMIONS INC.	1964 10 21	1984 12 04	
1155-9838 RESTAURANT LE GRENADIER INC.	1968 12 13	1984 12 05	BAR LE GRENADIER (1984) INC.
1331-3481 SANTANA INC.	1973 05 29	1984 11 30	LES MARCHANDISES WARRINGTON INC. WARRINGTON PRODUCTS INC.
1510-3211 SERVICES DEGRAM INC.	1978 01 19	1984 12 06	
1284-0583 SHEFF, WEISER ET ASSOCIÉS INC.	1971 11 15	1985 01 01	LOUIS SHEFF (1984) INC.
1624-2604 LA SOCIÉTÉ DE GESTION MONT-JOLI INC.	1978 03 09	1984 12 07	
1630-8389 SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE GESTION DE LA BAIE INC.	1978 10 31	1984 12 06	BOUTIQUE PROFIL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1355-2161 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE DE L'EST DE L'ABITIBI INC.	1974 03 22	1984 11 30	
1284-7166 SOMMA AUTO INC.	1965 04 28	1984 12 04	LES GESTIONS G. SOMMA INC.
1148-7873 STE-MARIE AUTOMOBILES LTÉE	1962 09 04	1984 12 06	
1201-5855 TAVERNE DU CHEMIN DES OFFICIERS INC.	1970 03 13	1984 12 04	TAVERNE RENAUD INC.
1359-5665 TRANSPORT LÉO ST-PIERRE LIMITÉE	1974 10 07	1984 12 04	
1339-6510 TRANSPORT MORNEAU INC.	1973 08 30	1984 12 03	
1281-1436 T.P. PRODUCTIONS INC.	1971 11 15	1984 12 07	PRODUCTIONS T.P. INC. T.P. PRODUCTIONS INC.
1220-6884 VALLON VIAU INC.	1971 12 13	1984 12 04	
1336-7644 VARIÉTÉS RICHELIEU INC.	1973 01 11	1984 12 03	
1224-5478 VISIONTRONIQUE (SHERBROOKE) LTÉE	1972 06 01	1984 11 30	

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

223

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2313-5718 LES APPARTEMENTS DES TOU- RELLES LTÉE	LES APPARTEMENTS DES TOU- RELLES INC. MAURICE DARGIS INC.	1984 12 03	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2313-4836 AUTOMOBILES C.V.C. INC.	AUTOMOBILES C.V.C. INC. CLAUDE AUTO INC.	1984 12 03	Labelle
2313-4786 CARRIÈRE MIRABEL LTÉE	CARRIÈRE MIRABEL LTÉE 2313-1600 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Terrebonne
2313-3754 CHÂTEAU BONNE ENTENTE INC.	CORPORATION GLENCANNON CHÂTEAU BONNE ENTENTE INC.	1984 11 30	Québec
2313-6849 CORPORATION FINANCIÈRE CANA- DIENNE CANADIAN FINANCIAL CORPORA- TION	COMPAGNIE FINANCIÈRE CANA- DIENNE B.V.A. CANADA INC.	1985 01 01	Montréal
2313-5544 LES ENTREPRISES C.V. INC.	LES ENTREPRISES C.V. INC. MOTOS SPORTS V.P. INC.	1984 12 03	Drummond
2313-5825 LAC ST-JEAN DÉMÉNAGEMENT INC.	LAC ST-JEAN DÉMÉNAGEMENT LI- MITÉE 2311-7765 QUÉBEC INC.	1984 12 03	Alma
2313-5775 LACROIX ET FILS LTÉE	LACROIX ET FILS LIMITÉE LES PLACEMENTS LACLO INC.	1985 01 01	Bonaventure
2313-3705 PÊCHERIES COMMERCIALES SOU- CY LTÉE	PÊCHERIES COMMERCIALES SOU- CY LTÉE 1864-0789 QUÉBEC INC.	1984 11 30	Mingan
2313-5858 LES PELOUSES BOULET INC.	LES PELOUSES BOULET INC. 2312-8549 QUÉBEC INC.	1984 12 01	Québec
2313-7037 LES PORTES LAMBTON INC.	2313-2798 QUÉBEC INC. LES PORTES LAMBTON INC.	1984 12 08	Frontenac
2313-5536 SWISSTEX INC.	SWISSTEX INC. B.M.E. EMBROIDERY INC.	1984 11 30	Montréal
2313-5833 VENTILATION LATENDRESSE LTÉE	VENTILATION LATENDRESSE LTÉE V.L. RÉFRIGÉRATION INC.	1984 11 30	Bedford

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1857-4368 1857-4368 QUÉBEC INC.	1982 04 27	1984 12 06	de la dénomination sociale: LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE LA CAPITALE INC.
1864-7727 1864-7727 QUÉBEC INC.	1982 12 20	1984 11 07	du district: Québec
2149-4000 2149-4000 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 12 04	de la dénomination sociale: LES CONSULTANTS DELAMO INC.
2149-4141 2149-4141 QUÉBEC INC.	1982 12 22	1984 12 04	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS JEAN & MICHEL INC.
2149-6658 2149-6658 QUÉBEC INC.	1982 12 29	1984 11 08	du district: Arthabaska
2152-2594 2152-2594 QUÉBEC INC.	1983 03 04	1984 12 03	de la dénomination sociale: CRÉATIONS DYNASTIE INC.
2157-3357 2157-3357 QUÉBEC INC.	1983 07 18	1984 12 03	de la dénomination sociale: GESTION CLAUDE VASKELIS LTÉE
2157-7317 2157-7317 QUÉBEC INC.	1983 07 18	1984 12 05	1) de la dénomination sociale: ALIMENTATION A. GAGNON INC. 2) du capital-actions
2158-5336 2158-5336 QUÉBEC INC.	1983 08 23	1984 12 04	de la dénomination sociale: GESTION MI-LUC B.F. INC.
2160-0275 2160-0275 QUÉBEC INC.	1983 09 09	1984 11 06	de la dénomination sociale: CHAUFFAGE CAPRI INC.
2162-7922 2162-7922 QUÉBEC INC.	1983 11 22	1984 11 29	de la dénomination sociale: BOUTIQUE DE SPORTS 1328 INC.
2163-1908 2163-1908 QUÉBEC INC.	1983 12 01	1984 11 30	du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2163-1916 2163-1916 QUÉBEC INC.	1983 12 01	1984 11 30	du district: Joliette
2163-1924 2163-1924 QUÉBEC INC.	1983 12 01	1984 11 30	du district: Québec
2163-2120 2163-2120 QUÉBEC INC.	1983 12 06	1984 12 04	de la dénomination sociale: THÉRIEN & TANGUAY INC.
2164-2749 2164-2749 QUÉBEC INC.	1983 12 21	1984 12 04	de la dénomination sociale: SANILOC (1984) INC.
2164-4901 2164-4901 QUÉBEC INC.	1984 02 08	1984 12 05	de la dénomination sociale: LARLAK INFORMATIQUE INC.
2165-3043 2165-3043 QUÉBEC INC.	1984 01 30	1984 11 30	1) de la dénomination sociale: LES PRODUITS DE L'ÉRABLE JACQUES & BUREAU INC. JACQUES & BUREAU MAPLE PRODUCTS INC. 2) du district: Frontenac
2168-0152 2168-0152 QUÉBEC INC.	1984 03 23	1984 11 29	de la dénomination sociale: LES GESTIONS CLAIRE MAJOR LTÉE
2169-7818 2169-7818 QUÉBEC INC.	1984 05 02	1984 12 07	du capital-actions
2170-2014 2170-2014 QUÉBEC INC.	1984 05 14	1984 12 07	de la dénomination sociale: T.N. AIR INC.
2170-2295 2170-2295 QUÉBEC INC.	1984 05 14	1984 12 07	du district: Terrebonne
2172-3911 2172-3911 QUÉBEC INC.	1984 06 28	1984 11 29	de la dénomination sociale: MAISON FUNÉRAIRE MARC LECLERC LTÉE
2173-1286 2173-1286 QUÉBEC INC.	1984 07 30	1984 11 29	1) de la dénomination sociale: RESTAURANT FUNG WONG (CHOW) INC. 2) du district: Abitibi
2173-9941 2173-9941 QUÉBEC INC.	1984 08 24	1984 12 06	du district: Terrebonne

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2310-2130 2310-2130 QUÉBEC INC.	1984 09 21	1984 12 06	de la dénomination sociale: DECO-KIT INC.
2310-2148 2310-2148 QUÉBEC INC.	1984 09 21	1984 12 06	de la dénomination sociale: LOGEMENT J.R.M. PERRON INC.
2310-2916 2310-2916 QUÉBEC INC.	1984 09 19	1984 11 28	1) de la dénomination sociale: PLACEMENTS J.M.R. INC. 2) du district: Abitibi 3) du capital-actions
2310-5133 2310-5133 QUÉBEC INC.	1984 09 24	1984 11 29	de la dénomination sociale: AFFUTAGE ST-PIERRE INC.
2310-7626 2310-7626 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 11 29	de la dénomination sociale: ROULOTTES BELLEFEUILLE (1984) INC.
2311-3392 2311-3392 QUÉBEC INC.	1984 10 19	1984 12 04	de la dénomination sociale: DUBOIS ÉLECTRIQUE INC.
2311-5058 2311-5058 QUÉBEC INC.	1984 10 23	1984 11 28	1) de la dénomination sociale: LONGEST INC. 2) du district: Longueuil
2311-5116 2311-5116 QUÉBEC INC.	1984 10 25	1984 12 03	de la dénomination sociale: QUÉBECMAG (1984) INC.
2311-5850 2311-5850 QUÉBEC INC.	1984 10 24	1984 11 29	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ANDRÉ TOUSIGNANT INC.
2311-6528 2311-6528 QUÉBEC INC.	1984 10 23	1984 12 04	de la dénomination sociale: CAFÉ BAR LA BALIVERNE INC.
2311-6775 2311-6775 QUÉBEC INC.	1984 10 30	1984 12 04	de la dénomination sociale: PLACEMENTS DEMI PLUS INC.
2311-7823 2311-7823 QUÉBEC INC.	1984 10 30	1984 12 04	de la dénomination sociale: PLACEMENTS YVES POULIOT INC.
2311-9472 2311-9472 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1984 12 03	du district: Terrebonne

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2311-9498 2311-9498 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1984 12 03	du district: Saint-François
2312-2252 2312-2252 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1984 12 04	de la dénomination sociale: SUBFI INC. du district: Longueuil
2312-4423 2312-4423 QUÉBEC INC.	1984 11 07	1984 12 04	de la dénomination sociale: GROUPE ECC LTÉE ECC GROUP LTD.
2164-3820 AGROCENTRE BELCAN (1983) INC.	1983 12 28	1984 11 29	du capital-actions
2156-2590 ALIMENTATION PAULINE ET JACQUES ST-PIERRE INC.	1983 06 02	1984 11 09	1) du capital-actions 2) des dispositions
2311-8466 LES ALIMENTS PRINCE LTÉE	1984 10 29	1984 11 29	de la dénomination sociale: LES ALIMENTS PRINCE INC. PRINCE FOODS INC.
1321-6726 ALUMINIUM ET CONSTRUCTION YVAN TESSIER LTÉE	1970 12 09	1984 11 30	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS YVAN TESSIER LTÉE
1848-8767 ART PLUS (QUÉBEC) INC.	1981 07 30	1984 12 06	du capital-actions
2169-7230 ASPIRATEUR PLACE LAURIER INC.	1984 05 03	1984 12 05	de la dénomination sociale: GESTION LARO INC.
1861-6284 LES ATELIERS DE COMPOSITION ET MONTAGE ST-LOUIS INC.	1982 09 22	1984 12 03	1) de la dénomination sociale: LES HEBDOS RIVE-SUD LTÉE 2) du district: Longueuil
1848-6811 BAR LAITIER CHAMPAGNE INC.	1981 07 21	1984 11 08	du district: Longueuil
2152-0051 LES BÂTISSEURS CHEVRONNÉS INC. ..	1983 02 24	1985 01 01	de la dénomination sociale: GESTION BARSA (1985) INC.
1163-8343 BEN BLACKBURN INC.	1965 11 19	1984 12 07	du capital-actions
1209-4637 BIOCURA INC.	1971 06 09	1984 12 06	de la dénomination sociale: LES GESTIONNAIRES DÉLÉGUÉS B.B. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1245-2041 BRAULT, GUY, O'BRIEN INC.	1964 12 31	1984 12 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
1846-9395 CANTINE 132 INC.	1981 05 28	1984 12 07	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES B.J. INC.
1861-4511 CHEZ POLY-CHINELLE INC.	1982 09 17	1984 12 04	de la dénomination sociale: 1861-4511 QUÉBEC INC.
2310-8525 CHEZ RASPOUTINE LTÉE	1984 10 01	1984 12 10	du capital-actions
1247-2270 CLÉMENT PHILIBERT & FILS ASSURANCES LTÉE	1968 12 02	1984 12 05	du capital-actions
2312-9661 LA COMPAGNIE DE JEUX IMAGINATION LTÉE	1984 11 22	1984 12 06	du capital-actions
1642-6280 COMPORD INC.	1980 03 11	1984 12 05	du capital-actions
2166-6318 CONSTRUCTION MORIN & MORIN INC.	1984 02 24	1984 11 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2173-9099 CORDONNIER VERTU INC.	1984 08 23	1984 11 07	de la dénomination sociale: CORDONNERIE VERTU INC.
2311-8425 DESRUISSEAU ESCAVATION INC.	1984 10 29	1984 12 06	de la dénomination sociale: DESRUISSEAU EXCAVATION INC.
1638-4315 DIONNE ET GÉNÉREUX INC.	1979 08 23	1984 12 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
2310-2981 DOCU-TEXTE LTÉE	1984 09 20	1984 12 03	du capital-actions
2312-9372 LES EMBALLAGES MIROFLEX INC.	1984 11 21	1984 12 03	des restrictions à l'activité
1364-1782 LES ENTREPRISES LO-BEC INC.	1975 06 16	1984 11 30	du district: Québec
1859-1990 LES ENTREPRISES MELENNIN INC.	1982 07 05	1984 11 29	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES MALENNIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1340-7952 LES ENTREPRISES PAULVAL INC.	1973 09 14	1984 12 07	du capital-actions
1845-9057 ENTREPRISES PIERRE BLANCHARD INC.	1981 04 28	1984 12 05	de la dénomination sociale: CENTRE D'ÉCLAIRAGE LUMIGNON INC.
1648-2051 FERME CLAUDE ET YVES CASTONGUAY INC.	1980 10 07	1984 11 08	de la dénomination sociale: FERME CHANTOVENT INC.
1645-6147 FERME GÉRARD MARTEL ET FILS INC.	1980 06 23	1984 11 06	du capital-actions
2167-3124 FERME N.D. DENIS & FILS INC.	1983 03 09	1984 12 04	du capital-actions
2164-3234 LES FERMES JACQUES VERDONCK & FILS INC.	1983 12 28	1984 11 29	du capital-actions
2164-3812 LES FERMES JEAN VERDONCK & FILS INC.	1983 12 28	1984 11 29	du capital-actions
2172-5585 FERRAILLEURS DU QUÉBEC INC.	1984 07 11	1984 11 29	1) du district: Chicoutimi 2) du capital-actions
2169-1852 GARAGE BERNARD HARDY INC.	1984 04 24	1984 12 04	du capital-actions
2150-0210 GAZ P.A. INC.	1983 01 05	1985 01 01	de la dénomination sociale: CHAUFFAGE P.A. INC.
2154-1131 GESTION DANGUY INC.	1983 04 26	1984 12 04	de la dénomination sociale: EXCAVATION DANGUY INC.
1626-3535 GESTION M.C.J.M. INC.	1978 05 10	1984 11 29	des dispositions
1861-1277 GESTION PATENAUE, LEFEBVRE, CARON INC.	1982 09 20	1984 11 28	du capital-actions
1864-5820 GESTION R.P. RAYMOND INC.	1982 12 22	1984 12 04	du capital-actions
1640-5417 GUY TÉTREAU ET FILS INC.	1980 02 19	1984 12 03	de la dénomination sociale: LES GESTIONS G.T.C.B. INC.
2156-4323 LES HABITATIONS PROCONTE INC.	1983 06 06	1984 12 07	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1242-1418 LE HOLDING CADNAM LTÉE	1960 08 08	1984 12 06	du capital-actions
2309-8122 IMMEUBLE PERFECTION INC.	1984 08 29	1984 12 04	de la dénomination sociale: CENTURY 21 IMMEUBLE PERFECTION INC.
1861-4081 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GERMAIN ALLARD INC.	1982 09 15	1984 12 06	de la dénomination sociale: LES HABITATS P.D.G. INC.
1284-4080 INSTITUT DE YOGA SIVANANDA INC.	1967 10 30	1984 11 06	du district: Saint-Maurice
2173-4660 LES INVESTISSEMENTS G. ROSA INC.	1984 08 09	1984 11 30	du capital-actions
1643-4631 INVESTISSEMENTS HEUREUX INC.	1980 03 31	1984 12 07	du district: Saint-Hyacinthe
2312-4589 LES INVESTISSEMENTS INVCO INC. ...	1984 11 06	1984 12 05	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS INVCO INC.
1859-5413 J. DUBÉ PIÈCES D'AUTOS INC.	1982 07 12	1984 12 04	du capital-actions
1140-3003 LELYS, IMPRIMEURS ET LITHOGRAPHES, INC.	1964 07 06	1984 11 30	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 7
1846-3877 LOCATION MARINA BEAUDRY INC. ...	1981 05 12	1984 12 04	1) de la dénomination sociale: JACQUES CLÉMENT AUTO INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5
1851-8837 LOCATIONS TRÉCO (1981) LTÉE	1981 10 30	1984 12 04	1) du capital-actions 2) des dispositions
1182-2004 LOUBIER MÉTAL LTÉE	1956 10 04	1984 11 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2164-3242 LES LUZERNES BELCAN INC.	1983 12 28	1984 11 29	du capital-actions
1850-6865 MATÉRIAUX FRIGON LTÉE	1981 09 25	1984 12 05	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1349-7649 MESSOLONGHE RESTAURANT INC.	1972 09 18	1984 12 04	RESTAURANT BALADINO INC. BALADINO RESTAURANT INC.
1172-8755 MÉTAL ROUSSEAU INC.	1950 01 11	1984 12 07	du capital-actions
1116-4001 LES MEUBLES JAYMAR LTÉE	1962 07 05	1984 12 10	du capital-actions
1855-6647 OPTION-VOILE INC.	1982 03 05	1984 12 10	1) de la dénomination sociale: OPTION-VOILE ET PLEIN AIR INC. 2) du district: Saint-François
2163-9950 PARFUMERIE GISÈLE INC.	1983 12 16	1984 12 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
1271-4721 PLACEMENTS PAULIN TARDIF INC.	1969 09 30	1984 12 10	1) du capital-actions 2) des dispositions
1170-3808 PLOMBERIE LAROCHE INC.	1965 12 17	1985 01 01	de la dénomination sociale: GESTION CENTRE ST. PAUL INC.
2157-8653 P.A. ÉLECTRIQUE LTÉE	1983 07 07	1984 12 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
1854-1326 RENÉ CORRIVEAU & FILS INC.	1982 01 15	1984 12 07	du capital-actions
1856-5218 RESTAURANT FRANCLAU LTÉE	1982 03 31	1984 12 06	1) du capital-actions 2) des dispositions
1477-8047 ROCOM INC.	1977 05 18	1984 11 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2158-8017 SALON D'OPTIQUE RIMOUSKI INC.	1983 07 28	1984 12 07	du capital-actions
1847-5244 SÉCURITÉ AUTO G.B. INC.	1981 06 15	1984 12 04	du district: Montréal
2310-5166 SOCIÉTÉ DE GESTION ET SERVICES S.G.S. INC.	1984 09 24	1984 12 04	du capital-actions
1646-8472 SONDATECH INC.	1980 07 28	1984 12 05	de la dénomination sociale: SONDAGÉNIE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1208-4331 LES SPÉCIALITÉS B.D.S. INC.	1971 06 12	1984 11 30	du capital-actions
1109-6229 LES TEXTILES HAMIL LTÉE	1960 01 22	1984 12 10	des dispositions
1478-0886 TOURBIÈRE VERBOIS INC.	1977 05 27	1984 12 04	des dispositions
1219-2266 TRANSPORT NORWAY INC.	1960 09 14	1984 11 30	du district: Rouyn-Noranda
1864-0441 TRANSPORTS BOUCHARD & GILBERT INC.	1982 12 07	1984 11 30	de la dénomination sociale: CHARIDON INC.
1286-9012 UNIGESCO INC.	1966 12 07	1984 11 28	du capital-actions
1643-6552 VERGER YVES CHOINIÈRE INC.	1980 04 14	1984 12 07	1) du capital-actions 2) des dispositions
2155-2799 VERREAULT CARROSSIERS INC.	1983 05 13	1984 12 05	de la dénomination sociale: VERREAULT INTERNATIONAL INC.
1192-2341 VICTOMIX INC.	1970 04 07	1984 12 06	de la dénomination sociale: 1192-2341 QUÉBEC INC.
1844-0206 VIDÉO PAYETTE INC.	1981 03 06	1984 11 28	1) de la dénomination sociale: SERVICES FINANCIERS DU SQUARE VICTORIA INC. 2) du district: Longueuil
1285-3735 VILLAGE SUISSE INC.	1961 12 28	1984 11 20	de la dénomination sociale: TRANS-ACTION VILLAGE SUISSE INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
1361-3922 BRASSERIE LA MEUNERIE INC.	continuation	1984 01 09	1984 12 04

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-7260 LES AIGLES JUNIOR CC DE MONT-JOLI	1984 12 04	Mont-Joli
2311-4150 ALIMENTS-PARTAGE INC.	1984 12 03	2000, rue Sherbrooke ouest, Montréal
2311-7468 L'AMITIÉ MUSICALE DU MONT-DE-LA-SALLE INC.	1984 12 06	125, boulevard des Prairies, Laval-des-Rapides
2312-0066 ANIMALERIE-OBEC INC.	1984 12 04	Montréal
2311-5371 ASSOCIATION CAN-HAÏTIENNE QUÉBÉCOISE	1984 12 07	Montréal
2310-6784 ASSOCIATION CHEMIN BEAUCHASTEL	1984 12 03	Rang 2 ouest, Granada
2311-5363 ASSOCIATION DE HOCKEY SUR GAZON DE LA RIVE NORD NORTH SHORE FIELD HOCKEY ASSOCIATION	1984 12 04	Dollard-des-Ormeaux

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2313-0677 ASSOCIATION DES CHANTIERS MARITIMES DU QUÉBEC	1984 12 03	153, rue de la Reine, Gaspé
2311-9068 ASSOCIATION DES COLLECTIONNEURS DE MONNAIES DES LAURENTIDES INC.	1984 12 04	Saint-Jérôme
2313-4299 L'ASSOCIATION DES GRANDS BRÛLÉS F.L.A.M.	1984 12 06	1392, de Vitré, Québec
2312-3631 ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE L'EST DU QUÉBEC	1984 12 03	Québec
2310-1538 L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉVENTION DES INFECTIONS A.P.P.I.	1984 12 06	Montréal
2313-0800 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC HONORAT INC.	1984 12 06	52, rue de l'Église nord, Lorrainville
2312-3896 ASSOCIATION ÉTUDIANTE «FONDS ALPHA»	1984 12 06	Fac. Sciences de l'Adm. local 026, Université Laval, Sainte-Foy
2313-4505 ASSOCIATION ON S'MÉNAGE PAS	1984 12 06	Sherbrooke
2174-0063 ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES JARDINS DE L'ÉDEN	1984 12 04	Charlesbourg
2310-6867 LES BLEUS DE STE-FOY INC.	1984 12 07	624, St-Vallier ouest, Québec
2311-4937 CENTRE DE KARATÉ TAI-KI INC.	1984 12 07	2330, Ontario est, Montréal
2312-7582 CENTRE DE L'INFORMATION MCKRAW INC.	1984 12 06	Noranda
2312-3136 CENTRE D'INTERVENTION ET DE RECHERCHE EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ET MIEUX-ÊTRE SAGAMIE	1984 12 03	1718, Coulomb, Jonquière
2174-0832 CENTRE LE DIAPASON	1984 12 07	1686, Station Mascouche, Mascouche
2312-3094 CINÉ-COLLÈGE LIONEL-GROULX	1984 12 06	100, rue Duquet, Sainte-Thérèse

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2313-0602 LE CLUB DE HOCKEY D'EAST-BROUGHTON INC.	1984 12 03	East-Broughton
2311-7310 LE CLUB DE SKI DE FOND DU PARC DU DOMAINE VERT (SKIVER)	1984 12 04	10423, Montée Sainte-Marianne, Mirabel
2312-3110 CLUB DE TENNIS MERCIER INC.	1984 12 04	56, rue Legault, Mercier, Beauharnois
2312-3441 LE CLUB D'ÉCHECS DE STE-THÉRÈSE	1984 12 04	Sainte-Thérèse, Terrebonne
2312-3045 LE CLUB D'ÉLECTRICITÉ DE MONTRÉAL INC.	1984 12 04	276, rue St-Jacques ouest, bureau 902, Montréal
2311-4812 CLUB OPTIMISTE D'ASCOT CORNER INC.	1984 12 04	5767, route 112, Ascot Corner
2313-3341 CLUB OPTIMISTE ST-JEAN VIANNEY DE MONTRÉAL INC.	1984 12 07	4382, Bélanger est, Montréal
2312-7194 CLUB RÉGIONAL DES AVEUGLES DE HULL INC.	1984 12 06	Hull
2313-0693 CLUB RICHELIEU LES JÉRÔMIENNES INC.	1984 12 03	72, De Martigny ouest, Saint-Jérôme, Terrebonne
2311-9159 CLUB VE2 INTERNATIONAL INC.	1984 12 04	110, 32 ^e Avenue, Saint-Eustache
2311-7500 COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA RÉGION DU NORD (COBREN)	1984 12 04	339, Grande-Côte, Rosemère
2312-7277 LE COMITÉ DU PATRIMOINE DE ST-JEAN- BAPTISTE	1984 12 06	Québec
2312-3490 COMITÉ ORGANISATEUR PLEINS-FEUX ARTS VISUELS LAVAL	1984 12 04	Laval
2313-3135 LE COMITÉ WATERLOIS D'EMBELLISSEMENT ET DE PROTECTION DU LAC DE WATERLOO	1984 12 07	307, Western, Waterloo
2313-3051 CORPORATION DE LOISIRS ST-RICHARD-DE- GATINEAU	1984 12 06	315, rue Migneault, Gatineau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2313-3259 CORPORATION ST-JOACHIM DE CHÂTEAUGUAY, 250 ^e	1984 12 07	1, boulevard Youville, Châteauguay
2313-0701 LA CORPORATION TOURISTIQUE D'INVERNESS	1984 12 06	1792, chemin Dublin, Inverness
2313-9363 FONDATION DE PIACENZA	1984 12 06	7170, boulevard Saint-Laurent, bureau 201, Montréal
2312-7616 FONDATION HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS	1984 12 07	Québec
2173-3407 LE FONDS ÉDUCATIONNEL BUTLER/STANBRIDGE EAST THE BUTLER/STANBRIDGE EAST EDUCATIONAL FUND	1984 12 07	19, rue Rix, Bedford
2311-1644 GARDERIE LA NICHÉE INC.	1984 12 04	Sainte-Foy
2312-3235 GARDERIE PATAPOUF INC.	1984 12 03	Montréal
2174-0238 HALTE-FEMME MONTRÉAL-NORD	1984 12 07	Montréal-Nord
2312-3961 LE HAVRE DU VIEUX QUAI INC.	1984 12 04	Caplan
2310-4821 INSTITUT TECHNIQUE DE LA POMME DE TERRE DE TRANSFORMATION DU QUÉBEC	1984 12 06	Montréal
2312-7970 LES JEUNES NATURALISTES DU COMTÉ DE LOTBINIÈRE	1984 12 03	6623, Marie-Victorin, Sainte-Croix de Lotbinière
2313-3119 LIGUE D'ÉCHECS DE LANAUDIÈRE	1984 12 07	Repentigny
2311-7492 LOISIRS ADAPTÉS DE BEAUPORT INC.	1984 12 04	577, avenue Royale, Beauport
2313-4380 MAISON DES SANS EMPLOI L'INITIATIVE INC.	1984 12 06	Valcourt
2312-7533 ORGANE PUBLICITAIRE DES ACTIVITÉS DE CHIENS D'ATTELAGE (O.P.A.C.A.) LTÉE	1984 12 03	Sainte-Hedwidge
2313-0610 ORGANISATION DES SCIENCES ET PHÉNOMÈNES CONNUS ET INCONNUS (O.S.P.C.I.) INC.	1984 12 03	Saint-Gabriel-de-Brandon

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2172-7433 LE PAVILLON DU BONHEUR DE LANORAIE INC.	1984 12 07	484, Notre-Dame, Lanoraie
2311-1396 LA PORTE OUVERTE (L'ASSOCIATION DE PROMOTION DU PROGRAMME ALPHA)	1984 12 06	151, Carillon, app. 3, Saint-Jean
2312-7509 LES PRODUCTIONS CONTOUR	1984 12 06	Montréal
2174-0923 LES PRODUCTIONS DU GROUPE SANGUIN INC.	1984 12 04	3979, St-Antoine, Jonquière
2311-4663 LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES DU MILIEU POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DE PARC SAGUENAY	1984 12 04	46, rue Tremblay, Petit-Saguenay
2312-3029 REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES LUDOTHÈQUES	1984 12 03	Saint-Lambert, Longueuil
2311-5074 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE COMMERCE ET DE TOURISME DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROUSSILLON	1984 12 06	228, chemin Saint-Jean, La Prairie
2312-7178 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DENIS RIVERIN INC.	1984 12 06	6, 1 ^{re} Avenue ouest, Sainte-Anne-des-Monts
2311-4747 SOCIÉTÉ DES ARTISTES-PHOTOGRAPHES DU QUÉBEC	1984 12 06	3131, des Forges, Trois-Rivières
2172-1139 SOCIÉTÉ D'ART FOLKLORIQUE PHILIPPINE DU QUÉBEC PHILIPPINE FOLK ARTS SOCIETY OF QUÉBEC	1984 12 04	1010, Ste-Catherine ouest, bureau 336, Montréal
2312-7491 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE L'ANNONCIATION	1984 12 07	L'Annonciation
2313-0651 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE JEUNESSE DE QUÉBEC INC.	1984 12 03	Québec
2312-7426 LE THÉÂTRE «1000 TOURS» INC.	1984 12 04	175, Ringuet, Drummondville

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1474-3405 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE SUPERS BOLIDES DU QUÉBEC INC.	1977 02 18	1984 12 06	1) des objets 2) des dispositions
1509-3198 ASSOCIATION RÉGIONALE D'ATHLÉTISME DES LAURENTIDES	1977 12 07	1984 12 04	de la dénomination sociale: ASSOCIATION RÉGIONALE D'ATHLÉTISME LAURENTIDES-LANAUDIÈRE
2155-9547 CENTRE SPORTIF DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE INC.	1983 08 16	1984 12 03	des objets
1847-7000 CLUB DE LA MULE WEEDON INC.	1981 06 10	1984 12 04	des dispositions
1247-4672 ÉCOLE SECONDAIRE M.S.C.	1959 10 19	1984 12 07	ÉCOLE SECONDAIRE FRANÇOIS-BOURRIN
1467-7835 LA FONDATION ALBION THE ALBION FOUNDATION	1976 06 15	1984 12 04	de la dénomination sociale: LA FONDATION VILLE MARIE THE VILLE MARIE FOUNDATION
1625-9749 LE MANOIR DES LILAS INC.	1978 04 26	1984 12 04	de la dénomination sociale: RÉSIDENCE MURPHY
1337-9771 LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PROTECTION DES OISEAUX, INC.	1931 04 29	1984 12 04	de la valeur des biens immobiliers

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Changement de dénomination sociale (Article 21)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1471-4612 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DE L'UQAM	1976 11 11
1353-9333 CLUB DE MOTO-NEIGE LAC MARLON INC.	CLUB MOTONEIGISTE ROUYN-NORANDA INC.	1976 08 06
1331-6492 COIFFURE RENI PHASE II INC.	VAG LE PRÊT-À-COIFFER INC.	1973 04 02
1111-5342 COSMOPOLITAN TEXTILES INC.	TEXTILES COSMOPOLITAIN INC. <i>COSMOPOLITAN TEXTILES INC.</i>	1968 03 19
1417-3959 GARDE STE-CÉCILE DE TROIS-RIVIÈRES INC.	REGROUPEMENT DES GARDES DE TROIS- RIVIÈRES INC.	1976 12 08
1338-6537 HACALA & TRAVERS INC.	RAYMOND HACALA INC.	1972 05 18
1141-9777 LAFAYETTE RADIO & ELECTRONICS, SALE & SERVICE INC.	LAFAYETTE RADIO ÉLECTRONIQUE INC.	1968 12 12
1115-7062 PORT ROYAL MANUFACTURING INC.	CRÉATIONS PORT ROYAL INC.	1968 10 15
1342-2001 SALON DE QUILLES LAURENTIEN LTÉE <i>LAURENTIAN LANES LTD.</i>	LES PLACEMENTS TRIPLE L INC. <i>TRIPLE L HOLDINGS INC.</i>	1970 06 01

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1239-8897 BONEL CONSTRUCTION INC.	1972 04 28	1200, rue Rome, Brossard
1478-6271 CLUB CYCLISTE DE BEAUCE	1977 09 16	8875, 10 ^e Avenue, Saint-Georges
2310-1629 LES DESCENDANTS DE MICHEL FEULION ET DE LOUISE LE BERCIER INC.	1984 10 02	2500, rue Rolland, Mont-Rolland
1635-8624 JACQUES ET DONALD INCOPORÉE	1979 04 26	1407, boulevard St-Jean-Baptiste, Pointe-aux-Trembles
1123-7039 LAUDI LANDSCAPE LTD.	1967 05 25	3375, boulevard des Sources, Dollard-des-Ormeaux
1264-7335 LES MAISONS DE PIÈCES G.S. INC.	1968 04 25	446, boulevard des Laurentides, Piedmont
1848-3701 LES PRODUITS RICARDO INC.	1981 07 07	9080, boulevard du Jardin, Charlesbourg

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Changement du domicile légal - Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1231-1908 APPARTEMENTS DU JARDIN LTÉE	1958 07 03	70, rue St-Paul ouest, Montréal
2159-3694 LES ARTISTES ÉMAILLEURS DU «BELVÉDÈRE»	1983 09 09	1158, rue Bourlamarque, Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1473-8124 L'ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE HULL	1977 08 10	25, rue Laurier, Hull
1322-8838 ATELIER P.D.I. INC.	1965 04 20	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal
1166-0941 BONAPRIX INC.	1961 08 21	70, rue St-Paul ouest, Montréal
1636-1800 BUPO INC.	1979 05 09	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal
1504-5008 CLUB DE KARATÉ SHOTOKAN DE SEPT-ÎLES INC.	1976 08 04	200, B, rue Regneault, bureau 1, Sept-Îles
1319-2398 CONSEIL SHIPSHAW NO 6078 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE SHIPSHAW INC.	1969 12 22	4140, rue des Chevaliers, Shipsaw
1630-8942 CONSTRUCTION BERRI LTÉE	1978 11 30	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal
1366-5708 CORPORATION D'AMÉNAGEMENT VILLE-MARIE LTÉE	1975 08 14	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal
1469-6967 ECONOTEC INC.	1976 08 31	154, rue Berliz, Verdun
1247-5570 FRANK COBRIN & SONS REALTY LTD.	1955 08 09	70, rue St-Paul ouest, Montréal
1256-7954 FRANKLYN ENTERPRISES INC.	1966 11 16	70, rue St-Paul ouest, Montréal
1636-1818 IMMEUBLES DU CERCLE INC.	1979 05 09	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal
1117-9686 IMMEUBLES SWEET LTÉE	1960 04 19	5225, avenue de Gaspé, Montréal
1124-3565 MARIO AUTO GARAGE LTD.	1968 08 19	10525, avenue Bellevois, Montréal-Nord

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1346-5893 MINDLIN REALTIES INC.	1951 09 15	1455, rue Sherbrooke ouest, bureau 312, Montréal
1118-6467 MONTAR CONSTRUCTION INC.	1969 08 29	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal
1258-3340 MORGAN HYDROCARBURES INC. (Libre de responsabilité personnelle)	1971 06 08	1, Place Ville Marie, bureau 4000, Montréal
1277-3255 NATBET INC.	1967 01 26	800, Carré Victoria, bureau 4700, Montréal
1276-5491 PLACE MONT-ROYAL INC.	1971 07 22	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal
1237-7461 LES PLACEMENTS BELLETERRE LTÉE	1966 11 09	70, rue St-Paul ouest, Montréal
1272-5180 LES PLACEMENTS LORETTEVILLE LTÉE	1965 11 04	70, rue St-Paul ouest, Montréal
1843-5867 REGROUPEMENT DES COLLABORATEURS BÉNÉVOLES DE SAINT-JOVITE INC.	1981 02 23	940, rue Ouimet, Saint-Jovite
1120-3551 RESTAURANT LE NAUTIQUE INC.	1968 04 24	438, Place Jacques-Cartier, Montréal
1632-4550 SOGIMAG LTÉE	1978 12 27	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal
1359-9121 LE SON CRÉA LTÉE	1974 10 24	839, rue Sherbrooke est, bureau 100, Montréal
1636-1826 TOUR FRONTENAC INC.	1979 05 09	630, rue Sherbrooke ouest, bureau 400, Montréal
1842-5512 LA TROUPE «COUP DE THÉÂTRE»	1981 01 26	109, rue Turgeon, Sainte-Thérèse

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1630-1319 L'ORDINOGRAM INC.	1978 09 27	4
2169-3957 SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE « ONDE AMITIÉ »	1984 06 28	7

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1236-5375 BAVARIAN BEER GARDEN INC.	1968 03 22	1984 12 28
1114-5224 BENART NECKWEAR CO., LTD.	1946 02 23	1984 12 28
1241-6210 B.P.R. TÉTRAULT INC.	1971 10 07	1984 12 28
1505-7128 CANTINE MOBILE ST-EUSTACHE INC.	1976 11 19	1984 12 28
1338-6172 CENTCO (CHÂTEAUGUAY) LTD.	1972 06 30	1984 12 28
1857-6785 CROJ INC.	1982 05 04	1984 12 28
2152-1638 LES DANSEURS DU TOUR DE L'ÎLE	1983 03 04	1984 12 28
1184-2093 DRUMMOND BARREL INC.	1963 12 24	1984 12 28
1511-0687 LES ENTREPRISES ASTROVAN INC.	1978 02 13	1984 12 28

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1336-9012 LES ENTREPRISES VEILLEUX & LESSARD INC.	1972 12 27	1984 12 28
1263-0679 GESTION INDUSTRIELLE LAC MÉGANTIC (GILMI) INC.	1970 05 16	1984 12 28
1256-8812 IMCO ENTERPRISE LTD.	1959 05 21	1984 12 28
1291-3224 MACHINERIE LEMAR INC.	1970 11 20	1984 12 28
1840-5340 MICHEL SIMARD, CONSULTANT EN INFORMATIQUE DE GESTION ET CONTRÔLE INC.	1980 11 10	1984 12 28
1368-9633 LES PLACEMENTS CAVALERIE INC.	1974 07 12	1984 12 28
1844-1485 PLACEMENTS FINANCIERS J.P. LTÉE	1981 03 10	1984 12 28
1371-7053 RESTAURANT RIVE NORD INC.	1975 03 13	1984 12 28
1278-9772 LES SERVICES DE STATIONNEMENT INSTITUTIONNEL LIMITÉE	1964 07 10	1984 12 28
1271-1412 STATION DE SERVICE R. LANDRY INC.	1967 05 18	1984 12 28

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1944-6723 RESSOURCES STABELL INC.	1984 11 13	de la principale place d'affaires 971, 7 ^e Rue, Val d'Or.

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1478-7261 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER GOTTHARD INC.	1984 06 28	de la principale place d'affaires 2000, rue Mansfield, bureau 1505, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 2000, rue Mansfield, bureau 1505, Montréal.
1478-7279 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER MAPLE INC.	1984 06 27	de la principale place d'affaires 2000, rue Mansfield, bureau 1505, Montréal. de l'adresse de l'agent principal 2000, rue Mansfield, bureau 1505, Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a émis un nouveau permis autorisant les corporations suivantes à faire affaires au Québec:

*Nom de la compagnie ou sa version **Nom d'emprunt	Date du permis
1478-7261 ** SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER GOTTHARD INC.	1984 12 03
1478-7279 ** SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER MAPLE INC.	1984 12 03

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

223

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2352-8656 ** CORPORATION DE PRODUITS CHIMIQUES ARCO	1984 12 04	Système Corporatif C T (Canada) Ltée, 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
2352-2618 * THORCOM INC.	1984 12 04	Me Mark Fortier, 55, rue d'Auteuil, Québec	55, rue d'Auteuil, Québec

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

223

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
Nouveau nom: SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, 7050 RUE BOMBARDIER	1984 09 12	1984 12 06	239, rue Green, St-Lambert
Ancien nom: SOCIÉTÉ EN CONMMANDITE, 7050 BOMBARDIER			

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

224

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE VILLE D'AMOS	1984 12 06	2100, rue Drummond, local 500, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE CMP 1985 <i>CMP 1985 MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED</i>	1984 12 05	1155, Dorchester ouest, local 3301, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE CMP 1985 (QUÉBEC) <i>CMP 1985 (QUÉBEC) MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED</i>	1984 12 05	1155, Dorchester ouest, local 3301, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NELSON	1984 12 05	2235, boul. Lapinière, local 106, Brossard

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité régionale de comté de Laval

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 1^{er} mars 1985 le délai imparti à la municipalité régionale de comté de Laval, afin de lui permettre de réviser son schéma d'aménagement.

Québec, le 24 octobre 1984

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX,
député de Rimouski

Avis divers

Succession André Boivin

Avis est, par les présentes, donné que dame Julienne Guay, institutrice veuve non remariée de feu Claude-André dit André Boivin, domiciliée au 3448, rue Maricourt, appartement 3, Sainte-Foy, G1W 2M6, seule héritière dudit André Boivin en son vivant rentier, domicilié au même endroit, aux termes de l'institution contractuelle contenue à leur contrat de mariage par Gilbert Lord, notaire, le 21 décembre 1976, dont copie fut enregistrée à Québec, le 4 janvier 1977, sous le numéro 860760; avis est donc donné que dame Julienne Guay a accepté la succession de feu André Boivin, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu par Jean Morin, notaire, le 26 novembre 1984, dont copie fut enregistrée à Québec, le 26 novembre 1984 sous le numéro 1131679.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Jean Morin, notaire, et peut être consulté à ses bureaux situés au 1019, boulevard Saint-Cyrille ouest, Sillery.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Sillery, le 3 décembre 1984

38904

Le procureur,
JEAN MORIN, notaire

Succession Bertrand Blanchard

Avis est, par les présentes, donné que dame Linda Savoie, conjoint de fait de feu Bertrand Blanchard, domiciliée au 425, rue Comeau, Omerville, QC, J1X 4B4, légataire universelle et exécutrice testamentaire de la succession dudit Bertrand Blanchard, de son vivant, sans emploi, domicilié au 425, rue Comeau, Omerville, QC, où il est décédé, le 13 juillet 1984, en laissant un testament fait sous la forme olographe et vérifié en Cour supérieure, a accepté la succession dudit Bertrand Blanchard, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Daniel Gauvin, notaire, exerçant au 234, rue Dufferin, local 200, Sherbrooke, QC, J1H 4M2, et enregistré à la division d'enregistrement de Stanstead, le 8 octobre 1984 sous le numéro 134202.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Daniel Gauvin, notaire et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Sherbrooke, le 19 novembre 1984

38883

Le procureur,
DANIEL GAUVIN, notaire

Succession Elphège Favreau

Avis est, par les présentes, donné que dame Huguette Trottier, secrétaire, veuve de Michel Favreau, demeurant au 4825, appartement 5, rue Richard, Drummondville, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs Steve Favreau et Caroline Favreau, dûment autorisée par jugement de la Cour supérieure du district de Drummond rendu le vingt-deux novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, dossier numéro 405-14-000136-84, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la part de succession de feu Elphège Favreau lui revenant, aux termes d'un acte exécuté devant Pierre Fradet, notaire à Drummondville, 215, rue Lindsay, J2C 1N8, daté du 5 décembre 1984, et enregistré à Drummondville, division d'enregistrement de Drummond, le 6 décembre 1984, sous le numéro 285680, ledit Elphège Favreau étant décédé, le 19 juillet 1984, sans laisser de testament.

Un inventaire des biens du défunt Elphège Favreau a été fait devant Pierre Fradet, notaire à Drummondville, le cinq décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, ladite Huguette Trottier, en sa qualité de tutrice, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Drummondville, le 11 décembre 1984

38905

Le procureur,
PIERRE FRADET, notaire

Succession Gilles Coutu

Avis public est donné que Pierrette Piché, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs Nathalie, Pascal, Marie-Claude et Christian Coutu a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Gilles Coutu, en son vivant journalier, domicilié au 3681, rue Principale, municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, comté de Joliette, par acte passé le trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) devant André Cantin, notaire, 719, boulevard Manseau, Joliette, et enregistré le quatre décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (4 décembre 1984) au bureau d'enregistrement de Joliette sous le numéro 249077.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) devant André Cantin, notaire, sous la minute numéro 3543 et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus mentionnée.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la Loi.

Joliette, le 11 décembre 1984

Le procureur,
ANDRÉ CANTIN, notaire

38907

Succession Hippolyte Gougeon

Prenez avis que dame Albina Gougeon, veuve de Elphège Brouillard, domiciliée au 635, rue Évariste-Leblanc, Chomedey, ville de Laval, et dame Marie-Louise Gougeon, épouse de Lucien Mantha, domiciliée au 111, rue Comeau, appartement 23, Sept-Îles, seules héritières de feu Hippolyte Gougeon, décédé le 4 janvier 1984, ont accepté la succession de leur frère, sous bénéfice d'inventaire, suivant acte reçu devant Jean Moreau, notaire, le 6 novembre 1984, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3532947. Un inventaire des biens a été fait devant le notaire ci-dessus et peut être consulté au 3860, boulevard Notre-Dame, Chomedey, ville de Laval. Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront.

Laval, le 10 décembre 1984

Le procureur,
JEAN MOREAU, notaire

38906

Succession Pierre Cayer

Avis public est donné que Christiane Gravel-Cayer, en sa qualité de tutrice à ses enfants Annick et Karyn Cayer, mineurs, a accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession de Pierre Cayer, en son vivant assembleur, domicilié au 16, rue Caresse-du-Vent en la municipalité de Lavaltrie, aux termes d'un acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, reçu devant André Cantin, notaire, 719, boulevard Manseau, Joliette, QC, J6E 3E8, en date du trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), sous le numéro 3546 des minutes dudit notaire et copie dudit acte a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, le sept décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (7 décembre 1984) sous le numéro 188810.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le trois décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) devant André Cantin, notaire, sous la minute numéro 3545 et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la Loi.

Joliette, le 11 décembre 1984

Le procureur,
ANDRÉ CANTIN, notaire

38908

Ville de Montréal*Rachat d'obligations*

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5 1/2 % Sinking Fund Debentures for Public Works, due February 1, 1991 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1^{er} février 1985, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1^{er} février 1985 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis les numéros suivants:

5129.....	2 000 \$	5452.....	127 000 \$
5141.....	40 000 \$	5469.....	8 000 \$
5150.....	30 000 \$	5478.....	1 000 \$
5158.....	28 000 \$	5561.....	100 000 \$
5164.....	2 000 \$	5562.....	100 000 \$
5341.....	4 000 \$	5565.....	20 000 \$
5409.....	40 000 \$	5566.....	142 000 \$
5431.....	54 000 \$	5572.....	12 000 \$
5437.....	10 000 \$		

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1^{er} février 1985.

Aucun numéro

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique quh, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montréal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, accompagnées de tous les coupons échéant après le 1^{er} février 1985.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert, dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître à partir du 1^{er} février 1985.

Montréal, le 10 décembre 1984

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

38884

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Adolf Rudolf Pozniak

Prenez avis que Adolf Rudolf Pozniak, domicilié au 1600, rue Maria-Chapdelaine, Duvernay, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Allan Rudolf Pozniak.

La personne dont le nom peut être changé à la suite de la demande est dame Marie Dalbec, épouse du requérant, domiciliée à la même adresse.

Montréal, le 4 décembre 1984

Le procureur du requérant,
38936-52-2 GÉRARD MARTEL, notaire

Chi Shing Leung

Prenez avis que Chi Shing Leung, domicilié au 50, place Donnacona, Dollard-des-Ormeaux, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ernest Chi Shing Leung.

Ville Saint-Laurent, le 26 novembre 1984

Les procureurs du requérant,
38893-52-2 DESCOTEAUX, JARRY, HÉBERT, avocats

Claudette Maillé

Prenez avis que Claudette Maillé, domiciliée au 21, rue Brooks, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudette Mayer.

Sherbrooke, le 6 décembre 1984

Le procureur de la requérante,
38846-51-2 LISE DUBÉ, avocate

Elfriede Kleinberger

Prenez avis que Elfriede Kleinberger, épouse de Clifford Perry, domiciliée au 303, promenade Bellevue, Pincourt, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer le nom de son enfant mineur David Richard Moscovitch en celui de David Richard Perry.

Île-Perrot, le 22 novembre 1984

38892-52-2 *Le procureur de la requérante,*
JEAN-GUY SAVARD, notaire

Fléchère Lapointe

Prenez avis que Fléchère Lapointe, domiciliée au 9412, avenue Papineau, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Isabel Lapointe.

Montréal, le 7 décembre 1984

38854-51-2 *Le procureur de la requérante,*
ME CLAUDE BÉDARD

Gilles Lanteigne, Géralda Lanteigne et Réjeanne Lanteigne

Prenez avis que Gilles Lanteigne, Géralda Lanteigne et Réjeanne Lanteigne, domiciliés au 2544, chemin des Patriotes, Richelieu, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Gilles Noël, Géralda Noël et Réjeanne Noël.

Richelieu, le 10 décembre 1984

38897-52-2 *La requérante,*
GÉRALDA LANTEIGNE

Honoré Bouchard

Prenez avis que Honoré Bouchard, domicilié au 1554, du Moulin, Sainte-Julie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Bouchard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Brossard, le 21 novembre 1984

38816-51-2 *Le procureur du requérant,*
HÉLÈNE STE-MARIE

Johanne Larocque

Prenez avis que Johanne Larocque, domiciliée au 6367, 26^e Avenue, Rosemont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Johanne Gagnon.

Montréal, le 29 octobre 1984

38890-52-2 *Les procureurs de la requérante,*
LUTERMAN, STOTLAND & DAVIS

Joseph Alfred Lauréat Lecours

Prenez avis que Joseph Alfred Lauréat Lecours, domicilié au 476, route 277, Saint-Léon-de-Sandon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Alfred Lauréat François Lecours.

Lac-Etchemin, le 5 décembre 1984

38814-51-2 *Pour le requérant,*
ALFRED TURCOTTE

Léopold Dagenais

Prenez avis que Léopold Dagenais, domicilié à Vinoy, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léo Paul Dagenais.

Buckingham, le 26 novembre 1984

38826-51-2 *Le procureur du requérant,*
JACQUES PRÉVOST

Line Morissette

Prenez avis que Line Morissette, domiciliée au 746, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Line Smith.

Terrebonne, le 14 novembre 1984

38827-51-2 *Pour la requérante,*
JOAN SMITH

Lorne Sansom

Prenez avis que Lorne Sansom, domicilié au 3750, Olivier, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice

afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Lorne Sanson.

Montréal, le 5 décembre 1984

38855-51-2

Le procureur du requérant,
NORMAN S. KESSNER

Lucie Gauthier

Prenez avis que Lucie Gauthier, domiciliée au 659, rue Saint-Paul, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucie Jalbert.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 7 décembre 1984

38898-52-2

Les procureurs de la requérante,
PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU, FILLION
& LAROUCHE

Marcelle-René Robert dit Josée Robert

Prenez avis que Marcelle-René Robert dit Josée Robert, domiciliée au 2194, rue Rachelle est, appartement 5, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Josée Robert.

Amos, le 6 décembre 1984

38847-51-2

Les procureurs de la requérante,
BIGUE, BIGUE & ASSOCIÉS

Marie Anne Rita Charron

Prenez avis que Marie Anne Rita Charron, domiciliée au 2, Lucien-Brault, appartement 13, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Champagne.

Hull, le 5 décembre 1984

38848-51-2

La requérante,
RITA CHARRON

Marie Bernadette Rolande Béchard

Prenez avis que Marie Bernadette Rolande Béchard, domiciliée au 104, rue des Frênes, Lebel-sur-Quévillon, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maria Béchard.

Val-d'Or, le 26 novembre 1984

38937-52-2

Le procureur de la requérante,
NORMAND BONIN, avocat

Marie Catherine Fontaine

Prenez avis que Marie Catherine Fontaine, domiciliée au 31, des Remparts, appartement 3, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Catherine Jacqueline Fontaine.

Québec, le 6 décembre 1984

38815-51-2

La requérante,
MARIE CATHERINE FONTAINE

Marie Claircy Rachelle Bouchard

Prenez avis que Marie Claircy Rachelle Bouchard, domiciliée au 4184, des Merisiers, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claire Bouchard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 16 novembre 1984

38828-51-2

Les procureurs de la requérante,
ROY & DUROCHER, avocats

Marie Rita Lyne Lessard

Prenez avis que Marie Rita Lyne Lessard, domiciliée au 15, Chaumette, Île-Bizard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rita Lyne Arseneau.

Montréal, le 7 décembre 1984

38891-52-2

Le procureur de la requérante,
ME EDMUND TOBIN ASSELIN

Nabih Mobarak

Prenez avis que Nabih Mobarak, domicilié au 2775, rue Kent, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Kennedy.

Montréal, le 29 novembre 1984

Les procureurs du requérant,

38899-52-2 BEACHEMIN, BEACHEMIN & BELLEMARE

Pierre Yvan Lachapelle

Prenez avis que Pierre Yvan Lachapelle, domicilié au 268, boulevard Saint-Joseph, appartement 2, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Peter Boileau.

Hull, le 5 décembre 1984

Le procureur du requérant,

38829-51-2 ME GÉRARD BROUILLETTE

Raymond Marie Rodrigue

Prenez avis que Raymond Marie Rodrigue, domicilié au 1083, Saint-André, Ancienne-Lorette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Rodrigue Duval.

Ancienne-Lorette, le 5 décembre 1984

Le requérant,

38830-51-2 RAYMOND MARIE RODRIGUE

Yvette Juneau (Cauchon)

Prenez avis que Yvette Juneau (Cauchon), domiciliée au 1272, Côté, appartement 15, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvette Tremblay Juneau.

Chicoutimi, le 10 décembre 1984

La requérante,

38900-52-2 YVETTE JUNEAU

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-04-000223-842

DA ME BERNADETTE VALIQUETTE, résidant et domiciliée au 255, rang Petit-Coteau, Verchères, district de Richelieu, demanderesse, contre CLAUDE LABONTÉ, adresse inconnue, défendeur, *et al.*, mis en cause *ès qualités*.

Ordonnance

La Cour ordonne au défendeur de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance à la *Gazette officielle du Québec*.

Prenez avis qu'une copie de la déclaration en déchéance de l'autorité parentale a été déposée à votre intention au greffe de la Cour supérieure du district de Richelieu.

Vous êtes de plus avisé qu'à défaut de signifier ou déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais susdits, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement vous déclarant déchu de l'autorité parentale de votre fils Martin, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires sollicitées contre vous.

Sorel, le 26 novembre 1984

Le protonotaire adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

38909

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Dissolution — Demandes de****1851-8001 QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1851-8001 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Franklin-Centre, le 27 juin 1984

Le secrétaire,
CHRISTOS EFPRAXIADIS

38938

APPARTEMENTS BLUERIDGE INC.

Saint-Laurent, le 12 décembre 1984

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «APPARTEMENTS BLUERIDGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

38940

Le président,
MAK YIU FAI

Montréal, le 11 décembre 1984

38939

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

**PLACEMENTS BÉTHANIE INC.
BÉTHANIE INVESTMENTS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS BÉTHANIE INC.—BÉTHANIE INVESTMENTS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 décembre 1984

38951

Les procureurs de la compagnie,
OGILVY, RENAULT

BIJOUTERIE SAKALA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BIJOUTERIE SAKALA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lanoraie, le 17 novembre 1984

38894

La présidente,
JEANNE L. SAKALA

BO BO CHINOIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BO BO CHINOIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

**LES EMBALLAGES BOXCRAFT LTÉE
BOXCRAFT LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES EMBALLAGES BOXCRAFT LTÉE—BOXCRAFT LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 octobre 1984

38879

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT

CENTRES-AUTO HANDY ANDY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRES-AUTO HANDY ANDY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 décembre 1984

38941

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS
ET BOURQUE

**CLUB D'AUTOS TÉLÉGUIDÉS DE
VALLEYFIELD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB D'AUTOS TÉLÉGUIDÉS DE VALLEYFIELD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 18 octobre 1984

38942

Le secrétaire,
YVON BOURDEAU

DÉVELOPPEMENT D'ARTHABASKA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉVELOPPEMENT D'ARTHABASKA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 13 décembre 1984

38944

Le procureur de la compagnie,
PIERRE JUTRAS, avocat

DISTRIBUTION T.M.D.R. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTION T.M.D.R. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 11 décembre 1984

38943

Les procureurs de la compagnie,
VÉZINA, POULIOT & ASSOCIÉS

DRUMCO LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DRUMCO LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 5 décembre 1984

38872

La présidente,
LOUISE LANDRY

GESTION DENIS LEMIEUX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION DENIS LEMIEUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Romuald, le 4 décembre 1984

38873

Pour la compagnie,
PIERRE LAPOINTE, C.A.

**GIBRALTAR REALTIES CO. LTD.
GREEN BELT CONSTRUCTION
CORPORATION****TOWER CONSTRUCTION CORPORATION
RAINBOW CONSTRUCTION CORPORATION
FOUNTAINBLEAU CONSTRUCTION LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GIBRALTAR REALTIES CO. LTD.—GREEN BELT CONSTRUCTION CORPORATION—TOWER CONSTRUCTION CORPORATION—RAINBOW CONSTRUCTION CORPORATION—FOUNTAINBLEAU CONSTRUCTION LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 décembre 1984

38876

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

HÔTEL MOTEL YVON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HÔTEL MOTEL YVON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Amos, le 4 décembre 1984

38945

Le président,
GASTON GINGRAS

INDUSTRIES MAROGAN LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INDUSTRIES MAROGAN LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Guillaume, le 10 décembre 1984

38946

Pour la compagnie,
ANDRÉ DAUPHINAI

INDUSTRIES RANDES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INDUSTRIES RANDES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 9 octobre 1984

Les procureurs de la compagnie,
JOLI-COEUR, LACASSE, FRÉCHETTE, SIMARD
ET ASSOCIÉS

38947

LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DU SAGUENAY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DU SAGUENAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 7 décembre 1984

Le président,
ROBERT SIMARD

38877

L'ATELIER TURLAP INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ATELIER TURLAP INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 12 novembre 1984

La secrétaire-trésorière,
JOHANNE DE BEAUMONT

38948

LE CERCLE PROJET SOLEIL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CERCLE PROJET SOLEIL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 décembre 1984

La secrétaire,
THÉRÈSE BÉDARD

38901

LE COMPTOIR MODERNE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE COMPTOIR MODERNE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 décembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
BYERS, CASGRAIN

38878

L'ENVOL D'ASBESTOS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ENVOL D'ASBESTOS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Asbestos, le 16 octobre 1984

Pour la compagnie,
SYLVIE FONTAINE

38902

LES EXCURSIONS PÉDAGOGIQUES DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES EXCURSIONS PÉDAGOGIQUES DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 11 décembre 1984

Pour la compagnie,
J. LAPOINTE

38949

LES IMMEUBLES LE COLOMBIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES LE COLOMBIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Romuald, le 4 décembre 1984

Pour la compagnie,
PIERRE LAPOINTE, C.A.

38874

LES PLACEMENTS ETIA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS ETIA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Romuald, le 4 décembre 1984

38875 *Pour la compagnie,*
PIERRE LAPOINTE, C.A.

ROCO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROCO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 28 novembre 1984

38881 *La présidente,*
GILBERTE G. COUTURIER

LES PLACEMENTS SAKALA LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS SAKALA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lanoraie, le 17 novembre 1984

38895 *La présidente,*
JEANNE L. SAKALA

ROSMOR SALES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ROSMOR SALES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 novembre 1984

38882 *Pour la compagnie,*
PETER R. VINEBERG, C.A.

MÉTAL J. FORTIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MÉTAL J. FORTIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert-de-Lévis, le 6 décembre 1984

38880 *Les procureurs de la compagnie,*
L'HEUREUX, LESSARD ET BOLDOC, notaires

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ALLARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ALLARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 décembre 1984

38903 *Le président,*
GÉRARD GUAY

MEUBLES D'AUJOURD'HUI GILLES HUOT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MEUBLES D'AUJOURD'HUI GILLES HUOT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 10 décembre 1984

38950 *Le président,*
GILLES HUOT

TRANSPORT D'ÉCOLIERS LAMBERT LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT D'ÉCOLIERS LAMBERT LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ville-Marie, le 11 décembre 1984

38952 *Le procureur de la compagnie,*
BENOIT DROLET, notaire

VÊTEMENTS DE TRAVAIL BOUCHARD LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VÊTEMENTS DE TRAVAIL BOUCHARD LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dolbeau, le 6 décembre 1984

38896 *Le procureur de la compagnie,*
G.H. BOUCHARD, *avocat*

**Inspecteur général
des institutions financières****Assurances — Loi sur les****Liberty Mutual Fire Insurance Company**
Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de Liberty Mutual Fire Insurance Company a été modifié et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Contre la maladie ou les accidents
- Automobile
- Aviation
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 175, Berkeley Street, Boston, Massachusetts, U.S.A. 02117, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 3, place Laval, Chomedey (Laval), QC, H7N 1A2.

Québec, le 11 décembre 1984

223 *L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies de fidéicommiss — Loi sur les**Fiducie du Québec et Fiducie Populaire**

Avis est, par la présente, donné qu'en vertu de l'article 16 de la Loi sur les compagnies de fidéicommiss (L.R.Q., chap. C-41), le gouvernement a approuvé par son Décret numéro 2733-84 du 12 décembre 1984, un acte d'accord intervenu, le 26 octobre 1984, entre la compagnie Fiducie du Québec et la compagnie Fiducie Populaire, compagnies constituées en vertu de la Loi sur les compagnies de fidéicommiss (L.R.Q., chap. C-41), par lequel la compagnie Fiducie Populaire sera dissoute volontairement dans la compagnie Fiducie du Québec.

Québec, le 13 décembre 1984

223 *L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Liquidation des compagnies — Loi sur la**La Société de construction de Kamouraska Ltée**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que lors d'une assemblée des actionnaires de « La Société de construction de Kamouraska Ltée », tenue à Rivière-du-Loup, le 4 janvier 1984, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu des dispositions de la partie I de la Loi sur les compagnies et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que M. Noël Madore, c.a., 300, Hôtel-de-ville, Rivière-du-Loup, a été nommé liquidateur.

38953 *L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1185-2639

Nomination

Il a plu au lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Gilles Lamontagne, C.P., C.D., de nommer les personnes suivantes comme aides de camp honoraires, pendant la durée de son mandat:

Lieutenant-colonel Réginald O'Donnel, C.D.
Major M.R. Kowalski, C.D.

Le chef de cabinet du lieutenant-gouverneur,
ROBERT-PAUL BOUCHER

227

Qualité de l'environnement — Loi sur la

Projet d'une voie de contournement de la route 204 à Saint-Georges-de-Beauce

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), je donne mandat au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2360, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy, QC, d'enquêter sur le dossier du Projet d'une voie de contournement de la route 204 à Saint-Georges-de-Beauce, qui a fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation par le ministère des Transports du Québec, le 2 mai 1983, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le Bureau doit élucider les questions litigieuses, explorer des avenues de solutions et me faire rapport d'ici le 4 janvier 1985.

Sainte-Foy, le 11 décembre 1984

Le ministre de l'Environnement,
ADRIEN OUELLETTE

225

Soumissions — Demandes de

Communauté régionale de l'Outaouais

(Siège social: 25, rue Laurier, 5^e étage, Hull, Qc)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Lamarche, secrétaire à la salle du Conseil, 25, rue Laurier, 5^e étage, Hull, QC, jusqu'à 11 h, le jeudi 17 janvier 1985 et l'adjudication se fera à 19 h, le

même jour au même endroit, pour l'achat de 9 000 000 \$ d'obligations de la Communauté régionale de l'Outaouais datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 9 000 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	168 000 \$
11 février 1987	189 000
11 février 1988	212 000
11 février 1989	235 000
11 février 1990	263 000
11 février 1991	230 000
11 février 1992	255 000
11 février 1993	287 000
11 février 1994	321 000
11 février 1995	360 000
11 février 1995	6 480 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Communauté régionale de l'Outaouais s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 170 — 800 000 \$ assainissement des eaux; 173 (189) (206) — 275 000 \$ plans et devis d'une usine; 188 — 97 000 \$ équipement, aménagement de bureau; 202 — 65 000 \$ conduite de route; 209 — 145 000 \$ expropriation de terrains; 212 —

7 018 000 \$ construction d'usine; 217 — 600 000 \$ conduite d'aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes à 11 h, le jeudi 17 janvier 1985 et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h, le même jour, à la salle du Conseil, 25, rue Laurier, 5^e étage, Hull, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Communauté régionale de l'Outaouais, le 11 décembre 1984

Le secrétaire,
CLAUDE LAMARCHE

Siège social
25, rue Laurier
5^e étage
Hull, QC J8X 3Z4
téléphone: 770-1380, code 819

38923

Corporation municipale de Contrecoeur (Verchères)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la corporation municipale de Contrecoeur» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 593 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Contrecoeur datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 15 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 593 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	27 000 \$
11 février 1987	31 000
11 février 1988	36 000
11 février 1989	39 000
11 février 1990	43 000
11 février 1990	417 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Contrecoeur s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 386 750 \$: 168-83 — 117 250 \$ aqueduc, égout, voirie; 180-84 — 30 000 \$ voirie; 185-84 — 59 000 \$ aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 15 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 15 janvier 1985 à 20 h, à la mairie de Contrecoeur, 440, rue Ducharme, corporation municipale de Contrecoeur, comté de Verchères, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Contrecoeur, comté de Verchères, le 12 décembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
ROGER BÉRUBÉ

Mairie de Contrecoeur
440, rue Ducharme
corporation municipale de Contrecoeur
comté de Verchères, QC J0L 1C0
téléphone: 587-2200, code 514 38924

Corporation municipale de Grande-Ile (Beauharnois)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Claude Dupuis, secrétaire-trésorier à l'hôtel de ville, 244, boulevard Mgr-Langlois, corporation municipale de Grande-Ile, comté de Beauharnois, QC, jusqu'à 20 h, le mardi 15 janvier 1985, pour l'achat de 588 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Grande-Ile datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 588 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	33 000 \$
11 février 1987	37 000
11 février 1988	42 000
11 février 1989	47 000
11 février 1990	53 000
11 février 1991	59 000
11 février 1992	67 000
11 février 1993	74 000
11 février 1994	83 000
11 février 1995	93 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Grande-Ile s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 73-1983 — 320 000 \$ usine de filtration d'eau; 77-1983 — 227 000 \$; 78-1983 — 41 000 \$ réseau d'aqueduc et d'égout.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le mardi 15 janvier 1985, à l'hôtel de ville, 244, boulevard Mgr-Langlois, corporation municipale de Grande-Ile, comté de Beauharnois, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Grande-Ile, comté de Beauharnois, le 11 décembre 1984.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-CLAUDE DUPUIS

Hôtel de ville
244, boulevard Mgr-Langlois
corporation municipale de Grande-Ile
comté de Beauharnois, QC J6S 1B9
téléphone: 373-8860, code 514 38925

Municipalité de Rivière-Blue (Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Rivière-Blue» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 301 000 \$ d'obligations de la municipalité de Rivière-Blue datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 14 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 301 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	26 000 \$
11 février 1987	30 000
11 février 1988	36 000
11 février 1989	43 000
11 février 1990	49 000
11 février 1991	54 000
11 février 1992	63 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Rivière-Bleue s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 1980-016 — 286 000 \$ renouvellements d'emprunt; 1984-065 — 15 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 14 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 14 janvier 1985 à 20 h, au bureau municipal, 76, rue des Pins est, municipalité de Rivière-Bleue, comté de Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Rivière-Bleue, comté de Témiscouata, le 11 décembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
CLAUDE A. DUBÉ

Bureau municipal
76, rue des Pins est
municipalité de Rivière-Bleue
comté de Témiscouata, QC G0L 2B0
téléphone: 893-5559, code 418 38926

Paroisse de Saint-Damase (Matapédia)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Damase» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 540 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Damase datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 16 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 540 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	17 000 \$
11 février 1987	19 000
11 février 1988	22 000
11 février 1989	24 000
11 février 1990	27 000
11 février 1990	431 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Damase ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Damase s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 129 — 450 000 \$; 144 — 90 000 \$ réseau d'aqueduc et d'égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 16 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 16 janvier 1985 à 19 h 30, à la salle paroissiale, 379, rue de l'Église, paroisse de Saint-Damase, comté de Matapédia, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Damase, comté de Matapédia, le 12 décembre 1984

La secrétaire-trésorière,
GEORGIANNE DUMONT

Bureau municipal
361, rue de l'Église
paroisse de Saint-Damase
comté de Matapédia, QC G0J 2J0
téléphone: 776-5386, code 418

38927

Paroisse de Sainte-Hélène (Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Sainte-Hélène» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 500 000 \$ d'obligations de la paroisse de Sainte-Hélène datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 16 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 1 500 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	66 000 \$
11 février 1987	73 000
11 février 1988	82 000
11 février 1989	91 000
11 février 1990	102 000
11 février 1990	1 086 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Sainte-Hélène ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Sainte-Hélène s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien

dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 84-06-03 — 1 500 000 \$ aqueduc, égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 16 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 16 janvier 1985 à 20 h, au bureau municipal, 529, route de l'Église sud, paroisse de Sainte-Hélène, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Sainte-Hélène, comté de Kamouraska-Témiscouata, le 11 décembre 1984

La secrétaire-trésorière,
GHISLAINE L. DUMONT

Bureau municipal
529, route de l'Église sud
paroisse de Sainte-Hélène
comté de Kamouraska-Témiscouata, QC G0L 3J0
téléphone: 492-6830, code 418 38928

Régie intermunicipale des Bois-Francis (Siège social: ville de Victoriaville, QC)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Ouellet, secrétaire au collisée des Bois-Francis, 400, boulevard Jutras est, case postale 857, ville de Victoriaville, QC, jusqu'à 20 h, le mercredi 16 janvier 1985, pour l'achat de 1 273 000 \$ d'obligations de la Régie intermunicipale des Bois-Francis datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 1 273 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	71 000 \$
11 février 1987	83 000
11 février 1988	96 000
11 février 1989	112 000
11 février 1990	131 000
11 février 1990	780 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Régie intermunicipale des Bois-Francis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 2-80 — 1 273 000 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le mercredi 16 janvier 1985, au collisée des Bois-Francis, 400, boulevard Jutras est, case postale 857, ville de Victoriaville, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Régie intermunicipale des Bois-Francis, le 13 décembre 1984

Le secrétaire,
CLAUDE OUELLET

Siège social
collisée des Bois-Francis
400, boulevard Jutras est
case postale 857
ville de Victoriaville, QC G6P 7W7
téléphone: 758-5211, code 819

38929

Ville de La Tuque
(Laviolette)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Tuque» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 616 000 \$ d'obligations de la ville de La Tuque datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 15 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 616 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	36 000 \$
11 février 1987	41 000
11 février 1988	44 000
11 février 1989	52 000
11 février 1990	59 000
11 février 1991	61 000
11 février 1992	71 000
11 février 1993	51 000
11 février 1994	60 000
11 février 1995	68 000
11 février 1995	73 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Tuque s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 449 000 \$; 733 — 48 000 \$ rénovation d'un parc; 736 — 79 000 \$ réparation de toitures; 737 — 18 000 \$ voirie; 751 — 22 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 15 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 15 janvier 1985 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 558, rue Commerciale, ville de La Tuque, comté de Laviolette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Tuque, comté de Laviolette, le 11 décembre 1984

Le greffier,
NOËL FILION

Hôtel de ville
558, rue Commerciale
ville de La Tuque
comté de Laviolette, QC G9X 3P4
téléphone: 523-5110, code 819

38930

Ville de Mont-Joli (Matapédia)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Mont-Joli» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 680 000 \$ d'obligations de la ville de Mont-Joli datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 15 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 680 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	27 000 \$
11 février 1987	29 000
11 février 1988	32 000
11 février 1989	36 000
11 février 1990	39 000
11 février 1991	44 000
11 février 1992	49 000
11 février 1993	53 000
11 février 1994	60 000
11 février 1995	67 000
11 février 1995	244 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Mont-Joli s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 237 — 230 000 \$ renouvellements d'emprunt; 324 — 100 000 \$ prog. amélioration de quartiers; 382 — 350 000 \$ pavage et bordures de rues.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 15 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 15 janvier 1985 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 40, rue Hôtel-de-Ville, ville de Mont-Joli, comté de Matapédia, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mont-Joli, comté de Matapédia, le 11 décembre 1984.

Le greffier,
GILLES THIBAUT

Hôtel de ville
40, rue Hôtel-de-Ville
ville de Mont-Joli
comté de Matapédia, QC G5H 1W8
téléphone: 775-7872, code 418

38931

Ville de Pierrefonds

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Pierrefonds» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 948 000 \$ d'obligations de la ville de Pierrefonds datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 14 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 2 948 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	52 000 \$
11 février 1987	58 000
11 février 1988	64 000
11 février 1989	71 000
11 février 1990	78 000
11 février 1991	76 000
11 février 1992	85 000
11 février 1993	94 000
11 février 1994	104 000
11 février 1995	116 000
11 février 1995	2 150 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Pierrefonds s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 654 — 2 291 000 \$ renouvellements d'emprunt; 705 — 22 000 \$; 711 — 15 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 826 — 200 000 \$ travaux dans rues de la ville; 833 — 150 000 \$ quote-part travaux intermunicipaux; 846 — 170 000 \$ passage à niveau, voirie; 855 — 60 000 \$ aqueduc, égout, voirie, expropriation; 894 — 40 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 14 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 14 janvier 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 11072, boulevard Gouin ouest, ville de Pierrefonds, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pierrefonds, le 11 décembre 1984

Le greffier,
GABRIEL LEGAULT

Hôtel de ville
11072, boulevard Gouin ouest
ville de Pierrefonds, QC H8Y 1X5
téléphone: 684-4480, code 514

38932

Ville de Saint-Antoine (Prévost)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Serge Forget, greffier à l'hôtel de ville, 854, boulevard Saint-Antoine, ville de Saint-Antoine, comté de Prévost, QC, jusqu'à 20 h, le lundi 14 janvier 1985, pour l'achat de 1 200 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Antoine datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 1 200 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	51 000 \$
11 février 1987	56 000
11 février 1988	62 000
11 février 1989	68 000
11 février 1990	77 000
11 février 1990	886 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Antoine-des-Laurentides ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Antoine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 209 300 \$; 423-83 — 80 000 \$ achat d'un système informatique; 426-83 — 223 000 \$ aqueduc; 428-83 — 50 000 \$ récupération d'énergie; 429-84 — 373 700 \$ aqueduc, égout, voirie; 439-84 — 183 000 \$ aqueduc; 440-84 — 81 000 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 14 janvier 1985, à l'hôtel de ville, 854, boulevard Saint-Antoine, ville de Saint-Antoine, comté de Prévost, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Antoine, comté de Prévost, le 11 décembre 1984.

Le greffier,
SERGE FORGET

Hôtel de ville
854, boulevard Saint-Antoine
ville de Saint-Antoine
comté de Prévost, QC J4Z 3C5
téléphone: 436-1762, code 514

38933

Ville de Saint-Hyacinthe
(Saint-Hyacinthe)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Hyacinthe»

seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 614 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Hyacinthe datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 14 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 3 614 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	90 000 \$
11 février 1987	102 000
11 février 1988	119 000
11 février 1989	137 000
11 février 1990	159 000
11 février 1990	3 007 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Hyacinthe s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 959 — 79 000 \$; 961 — 169 000 \$; 978 — 14 000 \$ renouvellements d'emprunt; 398 —

338 400 \$ aqueduc, égouts, voirie, éclairage; 401 — 434 600 \$ égout; 403 — 117 600 \$ aqueduc, égout, voirie; 412 — 75 500 \$ éclairage; 423 — 22 300 \$ voirie, éclairage; 443 — 388 300 \$ aqueduc, égout, voirie, éclairage; 454 — 336 200 \$ aqueduc, égout, voirie; 462 — 429 800 \$ aqueduc, égout, éclairage; 472 — 160 300 \$ aqueduc, éclairage; 473 — 60 000 \$ aqueduc, égout, voirie, éclairage; 492 — 293 200 \$ rachat de crédits de maladie accumulés; 513 — 218 500 \$ restauration au barrage Pennams; 521 — 211 900 \$ achat de terrains; 522 — 265 400 \$ réfection des installations électriques au stade L.P. Gaucher.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 14 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 14 janvier 1985 à 19 h, à l'hôtel de ville, 700, rue Hôtel-de-Ville, ville de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, le 13 décembre 1984

Le greffier,
RICHARD BOUSQUET

Hôtel de ville
700, rue Hôtel-de-Ville
ville de Saint-Hyacinthe
comté de Saint-Hyacinthe, QC J2S 5B2
téléphone: 773-2507, code 514

38934

Ville de Sainte-Marie
(Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Marie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 319 000 \$ d'obligations de la ville de Sainte-Marie datées du 11 février 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 août et 11 février de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou dépo-

sées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 14 janvier 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 février 1985.

Tableau d'amortissement — 319 000 \$

Année	Capital
11 février 1986	18 000 \$
11 février 1987	18 000
11 février 1988	20 000
11 février 1989	21 000
11 février 1990	21 000
11 février 1990	221 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Marie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 février 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 210 500 \$; 272-84 — 108 500 \$ aqueduc, égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 14 janvier 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 14 janvier 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 270, rue Marguerite-Bourgeois, ville de Sainte-Marie, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Marie, comté de Beauce-Nord, le 11 décembre 1984

Le greffier,
BENOÎT FECTEAU

Hôtel de ville
270, rue Marguerite-Bourgeois
ville de Sainte-Marie
comté de Beauce-Nord, QC G6E 3C7
téléphone: 387-2301, code 418

38935

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT MULTIDISCIPLINAIRE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA RÉGION DE LA CÔTE-DU-SUD (UPA)

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT MULTIDISCIPLINAIRE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA RÉGION DE LA CÔTE-DU-SUD (UPA) », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 18 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 1208, 6^e Avenue, La Pocatière, district judiciaire de Kamouaskas.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2172-4828

38870

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Service des Réclamations — CN Route

Avis est donné, par les présentes, que tous les effets restant non réclamés pour une période de 3 mois à compter du 9 novembre 1984, sont en mains aux bureaux de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (Division des Messageries — CN Route), à divers endroits du Réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Croddock, directeur de la vente (Lic. no 84-1, comté de Dufferin), Orangeville, un mille à l'ouest d'Orangeville, Ontario, sur la route no 9, par le lot 5, concession 2, part 2, Township of East Garafraxa, Ontario à 10 heures le 24 janvier 1985, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 12 novembre 1984

Le directeur des réclamations,
E. PONZI

38614-49-6

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 455-05-000038-849
455-18-000020-840

GASTON AUCLAIR, homme d'affaires, domicilié au 129, rue Adamsville, Bromont, partie requérante, contre TOSHIBA DU CANADA LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1643, voie de Service nord, Transcanadienne, Dorval, partie intimée, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, mis en cause.

L'immeuble de la partie requérante:

« Un immeuble sis et situé dans la municipalité de Bromont, connu et désigné comme étant composé de:

1. Une partie du lot quatre cent cinquante et un (ptie 451) du cadastre du canton de Farnham, décrite comme suit: commençant à un point A, étant le coin sud-est du lot 451; de là, vers l'ouest, azimut $173^{\circ}19'16''$, une distance de vingt mètres et quatre-vingt-douze centièmes (20,92 m) jusqu'à un point K; de là, vers le nord, azimut $265^{\circ}24'25''$, une distance de quatorze mètres et quarante-huit centièmes (14,48 m) jusqu'à un point L; de là, vers l'est, suivant la limite sud de la rue Grégoire, azimut $355^{\circ}24'25''$, une distance de vingt mètres et quatre-vingt-douze centièmes (20,92 m) jusqu'à un point B; de là, vers le sud, azimut $85^{\circ}24'25''$, une distance de treize mètres et soixante-douze centièmes (13,72 m) jusqu'au point de départ A; bornée, ladite partie de lot, au nord, par une partie du lot 451 (rue Grégoire); au sud, à l'est et à l'ouest par partie du lot 447; contenant en superficie, 295,06 mètres carrés.

2. Une partie du lot quatre cent quarante-sept (ptie 447) au susdit cadastre, décrite comme suit: commençant à un point A, étant le coin sud-est du lot 451; de là, vers le nord, suivant la limite est du lot 451, azimut $265^{\circ}24'25''$, une distance de treize mètres et soixante-douze centièmes (13,72 m) jusqu'à un point B; de là, vers l'est, suivant la limite sud de la rue Grégoire, azimut $355^{\circ}24'25''$, une distance de cinquante-trois mètres et quatre-vingt-deux centièmes (53,82 m) jusqu'à un point C; de là, vers le sud, azimut $86^{\circ}00'07''$, une distance de vingt mètres et deux centièmes (20,02 m) jusqu'à un point D, situé sur la ligne nord de la rivière Yamaska; de là, vers l'ouest, suivant la limite nord de la rivière Yamaska, azimut $161^{\circ}13'33''$, une distance de dix-neuf mètres et dix-sept centièmes (19,17 m) jusqu'à un point E; de là, vers l'ouest, suivant la limite nord de la rivière Yamaska, azimut $161^{\circ}17'23''$, une distance de vingt-deux mètres et quatre centièmes (22,04 m) jusqu'à un point F; de là, vers l'ouest, suivant la limite nord de la rivière Yamaska, azimut $147^{\circ}21'45''$, une distance de neuf mètres (9,0 m) jusqu'à un point G; de là, vers le sud-ouest, suivant la limite nord de la rivière Yamaska, azimut $142^{\circ}49'24''$, une distance de seize mètres et quatre-vingt-six centièmes (16,86 m) jusqu'à un point H; de là, vers le sud-ouest, suivant la limite nord de la rivière Yamaska, azimut $144^{\circ}57'09''$, une distance de onze mètres et trente-trois centièmes (11,33 m) jusqu'à un point I; de là, vers l'ouest suivant la limite nord de la rivière Yamaska, azimut $164^{\circ}17'35''$, une distance de deux mètres et sept dixièmes (2,7 m) jusqu'à un point J; de là, vers le nord, azimut $265^{\circ}24'25''$, une distance de trente-cinq mètres et dix-huit centièmes (35,18 m) jusqu'à un point K; de là, vers l'est, azimut

$353^{\circ}19'16''$, une distance de vingt mètres et quatre-vingt-douze centièmes (20,92 m) jusqu'au point de départ A; bornée, ladite partie de lot, au nord, par la rue Grégoire et par une partie du lot 451, à l'est par une partie du lot 447; au sud et au sud-est par la rivière Yamaska; à l'ouest par partie des lots 447 et 451; contenant en superficie, 2 099,12 mètres carrés.

Avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 8 575,65 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle, soit 1,18, par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Brome, 1, chemin Saint-Paul, Knowlton, district de Bedford, le MERCREDI TREIZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-E. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 7 décembre 1984

38866

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — Districts de Montréal et Bedford
Nos 500-05-004937-817
455-05-000057-831

LA BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1, place du Commerce, Île-des-Soeurs, district de Montréal, partie demanderesse, contre CHARLES JAQUAYS, résidant et domicilié au C.P. 279, Sutton, district de Bedford, et MORTON JAQUAYS, des mêmes lieux, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Brome, chemin Saint-Paul, Knowlton, mis en cause.

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGAN, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 630, Dorchester ouest, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre HOMER MORTON JAQUAYS, domicilié et résidant sur la route 139, canton de Sutton, district de Bedford,

et PIERRE-LOUIS TRUDEAU, avocat exerçant sa profession au 1600, boulevard Saint-Martin est, place Val-des-Arbres, tour A, local 400, Laval, district de Montréal, partie défenderesse.

« Les terrains désignés au cadastre du canton de Sutton comme étant constitués des parties de lots suivantes:

a) Le lot originaire figurant sous le numéro cinq cent trente-cinq (535) au cadastre du canton de Sutton, division d'enregistrement de Brome, d'une contenance de cent quatre-vingt-douze acres et trente-six centièmes (192,36 ac), dont sont retranchées les trois parties dont la description suit. Est donc retranchée la partie vendue à E. Belisle, aux termes de l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Brome sous le numéro 62852. Cette partie contient quatre acres et soixante-dix-sept centièmes (4,77 ac), elle constitue le coin sud-ouest du lot numéro cinq cent trente-cinq (535) figurant au cadastre du canton de Sutton, étant délimitée comme suit: partant d'un point situé sur la ligne de division entre les cinq cent trente-cinq (535) et quatre cent quatre-vingt-neuf (489), à l'endroit où le ruisseau traverse ladite ligne; de là, vers le nord-ouest, en longeant ledit ruisseau jusqu'au point où celui-ci se rapproche le plus de la voie publique; de là, en direction sud-ouest, en longeant la voie publique jusqu'au point où elle traverse la ligne de division entre les rangs numéros Quatre (4) et Cinq (5) dudit canton; de là, vers l'est, en longeant ladite ligne de division, jusqu'au point de départ. Est également retranchée du lot cinq cent trente-cinq (535) la partie vendue à Marvin Rusk, aux termes d'un acte de vente enregistré sous le numéro 107253 au bureau d'enregistrement susdit, cette partie de lot contenant six cent vingt millièmes d'acre (0,620 ac), mesures anglaises, étant désignée au cadastre du canton de Sutton comme faisant partie du lot cinq cent trente-cinq (ptie 535), et bornée comme suit: au nord-ouest soit le long des lignes « D-C » et « C-A », par la voie publique; à l'est, soit le long de la ligne « A-B », par le lot 537; au sud, soit le long de la ligne « B-E », par la rivière; au sud-ouest, soit le long de la ligne « E-D », par une autre partie du lot cinq cent trente-cinq (535). La partie retranchée mesure vingt-quatre pieds et trois centièmes (24,03 pi) et trois cent dix-neuf pieds et quatre-vingt-huit centièmes (319,88 pi) sur ses limites nord-ouest, soit le long des lignes « D-C » et « C-A »; deux cent trente-quatre pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (234,84 pi) sur sa limite est, le long de la ligne « A-B »; soixante pieds et quatre-vingt-onze centièmes (60,91 pi) sur sa limite sud-ouest, le long de la ligne « E-D ». Est également retranchée du lot cinq cent trente-cinq (535) la partie vendue à Brome County Realities and Investments Inc., sous le numéro d'enregistrement 132081, cette partie contenant quarante-huit acres (48 ac), et figurant au cadastre du canton de Sutton comme étant une partie du lot cinq cent trente-

cinq (ptie 535), soit toute la partie située du côté ouest de la ligne décrite comme suit: partant du point d'intersection de la limite ouest du lot cinq cent trente-cinq (535) et de la limite nord-est de l'ancien chemin; de là, vers le nord-est en longeant la limite nord-ouest de l'ancien chemin et du chemin actuel une distance de mille trois cents pieds (1 300 pi); de là, vers le nord-ouest, en formant un angle droit avec le chemin, une distance de cent pieds (100 pi); de là, vers le nord, parallèlement à la limite ouest du lot cinq cent trente-cinq (535) jusqu'à un point situé sur la limite nord du lot cinq cent trente-cinq (535). Cette partie du lot cinq cent trente-cinq est bornée comme suit: au nord par une partie du lot six cent trente-quatre (634), à l'est par le reste du lot cinq cent trente-cinq (535), au sud-est par l'ancien chemin et le chemin actuel, et à l'ouest par les lots cinq cent trente et un (531), cinq cent trente-trois (533) et cinq cent trente-quatre (534); avec tous les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances, ainsi que les améliorations y apportées.

b) Le lot originaire figurant sous le numéro cinq cent trente-six (536) au cadastre du canton de Sutton, division d'enregistrement de Brome, ayant une contenance de sept acres et soixante-cinq centièmes (7,65 ac), et dont est retranchée la partie vendue à Sa Majesté le Roi, aux termes d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement susdit sous le numéro 91781. La partie retranchée contient vingt mille trois cent quatre-vingt-treize pieds carrés (20 393 pi²), elle fait partie du lot figurant sous le numéro cinq cent trente-six (536) au cadastre du canton de Sutton, et elle est bornée comme suit: à l'ouest par le lot cinq cent trente-cinq (535), au nord-ouest par une partie du lot cinq cent trente-six (536), au nord par le lot six cent trente-trois (633) et au sud par le chemin actuel; elle mesure dix pieds (10 pi) sur sa limite ouest, soit la ligne « A-B »; deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et huit dixièmes (297,8 pi) sur sa limite nord-ouest, soit la ligne « B-C »; quatre cent neuf pieds et trois dixièmes (409,3 pi) sur sa ligne « C-D »; trois cent trente-neuf pieds et neuf dixièmes (339,9 pi) sur sa ligne « D-E »; quarante-huit pieds et huit dixièmes (48,8 pi) sur sa limite nord, soit la ligne « E-F ». La ligne « B-C-D-E » est parallèle à la ligne médiane du chemin actuel et elle en est distance de quarante pieds (40 pi). La ligne « E-F » est située sur la ligne de division des rangs V et VI.

c) Le lot figurant sous le numéro cinq cent trente-sept (537) au cadastre du canton de Sutton, division d'enregistrement de Brome, d'une contenance de quatre-vingt-dix acres et soixante-six centièmes (90,66 ac), dont sont retranchées les parties vendues à Marvin Rusk, aux termes de l'acte de vente enregistré sous le numéro 107253 au bureau d'enregistrement susdit, d'une contenance de vingt-neuf acres et cent soixante-neuf millièmes (29,169 ac), mesures anglaises, soit une

partie du lot figurant sous le numéro cinq cent trente-sept (537) au cadastre du canton de Sutton, et bornée comme suit: au nord, le long de la ligne « H-C », par le lot six cent trente-trois (633); à l'est, le long de la ligne « C-D », par le lot cinq cent quarante et un (541); au sud-ouest, le long de la ligne « B-G », par une autre partie dudit lot cinq cent trente-sept (537); au nord-ouest, le long de la ligne « G-H », par le lot mille cinq cent dix-sept (1517) (propriété du Canadien Pacifique); elle mesure: vingt pieds et douze centièmes (20,12 pi) sur sa limite nord, soit la ligne « H-C »; mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit pieds et soixante-huit centièmes (1 598,68 pi) sur sa limite est, soit la ligne « C-B »; six cent cinquante-six pieds et quarante-deux centièmes (656,42 pi) sur sa limite sud-ouest, soit la ligne « B-G »; mille deux cent soixante-dix pieds et quatre-vingt-dix centièmes (1 270,98 pi) sur sa limite nord-ouest, soit la ligne « G-H »; et une autre partie du lot cinq cent trente-sept (ptie 537), de configuration irrégulière, bornée comme suit: au nord, soit le long des lignes « I-J », « J-K » et « K-L », par le lot six cent trente-trois (633); au sud-est, soit le long de la ligne « L-M », par le lot mille cinq cent dix-sept (1517) (propriété du Canadien Pacifique); au sud-ouest, le long des lignes « M-N » et « N-O », par une autre partie du lot cinq cent trente-sept (537); au sud, soit le long de la ligne « O-P », par la rivière; à l'ouest, soit le long de la ligne « P-Q », par le lot cinq cent trente-cinq (535); au nord-ouest, le long des lignes « Q-R », « R-S », « S-T », « T-U » et « U-I », par la voie publique (élargie); elle mesure deux cent soixante-dix-neuf pieds et cinquante-six centièmes (279,56 pi), trois cent quatre-vingt-trois pieds et quatre-vingt-dix centièmes (383,90 pi), et quatre cent vingt pieds et soixante-quinze centièmes (420,75 pi) sur ses limites nord, soit les lignes « I-J », « J-K » et « K-L »; mille deux cent quatre pieds et cinquante et un centièmes (1 204,51 pi) sur sa limite sud-est, soit la ligne « L-M »; deux cent quatre-vingt-treize pieds et soixante-huit centièmes (293,68 pi) et trois cent quatre-vingt-quinze pieds et deux dixièmes (395,2 pi) sur ses limites sud-ouest, soit les lignes « M-N » et « N-O »; deux cent trente-quatre pieds et quatre-vingt-quatre centièmes (234,84 pi) sur sa limite ouest, soit la ligne « P-Q »; deux cent soixante-dix-neuf pieds et trente-sept centièmes (279,37 pi), cent pieds et un dixième (100,1 pi), vingt-trois pieds et cinq dixièmes (23,5 pi), quatre cent trois pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (403,95 pi) et trois cent quatre-vingt-dix pieds et cinquante-sept centièmes (390,57 pi) sur ses limites nord-ouest, soit les lignes « Q-R », « R-S », « S-T » et « U-I »; est retranchée une autre partie du lot cinq cent trente-sept (ptie 537) vendue à Sa Majesté la Reine, aux termes de l'acte de vente enregistré sous le numéro 97770 au bureau d'enregistrement susdit, cette partie contenant vingt-huit mille cent quatre-vingts pieds carrés, et étant bornée comme suit:

à l'ouest par le lot cinq cent trente-cinq (535); au nord-ouest par le chemin actuel; au sud-est par le lot cinq cent trente-sept (537); elle mesure soixante pieds (60 pi) sur sa limite ouest, soit la ligne « A-B »; trois cent quarante-huit pieds et huit dixièmes (348,8 pi) sur sa limite sud-est, soit la ligne « C-D »; quatre cent neuf pieds et trois dixièmes (409,3 pi) sur sa ligne « D-E »; cinquante-deux pieds et un dixième (52,1 pi) sur sa ligne « E-F »; cent un pieds (101 pi) sur sa ligne « F-G »; et deux cent cinquante-quatre pieds et six dixièmes (254,6 pi) sur sa ligne « G-A ». Les lignes « C-D » et « E-F » sont parallèles à la ligne médiane du chemin actuel, et elles en sont distantes de quarante pieds (40 pi). La ligne « G-A » est parallèle à la ligne médiane du chemin actuel, et elle en est distante de cinquante pieds (50 pi).

Les trois terrains décrits en *a*, *b* et *c* ont une superficie totale de deux cent sept acres, mesures anglaises et plus ou moins, suivant la déclaration des parties.

En l'état où la propriété existe actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sous réserve des servitudes existantes.

Tous les lots mentionnés ci-dessus figurent au cadastre du canton de Sutton, division d'enregistrement de Brome. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 59 217,27 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, soit 1,03, et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc, en vertu du bref noté no 455-05-000057-831, au bureau de la division d'enregistrement de Brome, chemin Saint-Paul, Knowlton, le MERCREDI SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 8 juillet 1983

38865

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

Nos 460-18-000326-841

460-05-000200-845

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 33, Dufferin, Granby, district de Bedford, partie demanderesse, contre **RACHELLE C. TAYLOR**, domiciliée et résidant au 54, chemin Saint-Hilaire, Waterloo, district de Bedford, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot mille cent deux (ptie 1102) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford, décrite comme suit: commençant au coin sud-est du lot 1102; de là, vers le nord, longeant la ligne divisoire entre les lots 1102 et 1106, une distance de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et six dixièmes (499,6 pi, soit 152,28 mètres); de là, vers le nord-ouest, tournant un angle vers la gauche de trente-quatre degrés et quarante et une minutes (34°41'), une distance de mille deux cent neuf pieds et six dixièmes (1 209,6 pi, soit 368,68 mètres) à un point appelé le point de départ; de là, vers le nord-est, tournant un angle vers la droite de quatre-vingts degrés, cinquante-sept minutes et cinquante secondes (80°57'50''), une distance de quatre-vingt-six pieds et trois dixièmes (86,3 pi, soit 26,31 mètres); de là, vers le nord-ouest, tournant un angle vers la gauche de cent trois degrés et cinquante-deux minutes (103°52'), une distance de cinquante pieds (50 pi, soit 15,24 mètres); de là, vers le sud-ouest, tournant un angle vers la gauche de soixante-seize degrés et cinquante-cinq minutes (76°55'), une distance de quatre-vingt-un pieds et six dixièmes (81,6 pi, soit 24,87 mètres) de là, vers le sud-est, tournant un angle vers la gauche de quatre-vingt-dix-sept degrés et cinquante-cinq minutes (97°55'), une distance de quarante-huit pieds (48 pi, soit 14,62 mètres) pour revenir au point de départ. Ce terrain contient quatre mille trente-quatre pieds carrés (4 034 pi², soit 374,75 mètres²) en superficie, mesures anglaises, et est borné comme suit: vers le nord-est par le lac de Waterloo; vers le sud-est par une autre partie du lot 1102 appartenant à Z.K. Wacek; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 1102 servant de passage en commun avec d'autres; vers le nord-ouest par une autre partie du lot 1102 décrite à l'acte enregistré sous le numéro 110225; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en

argent, soit par un chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 882,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, Granby, le **MARDI DIX-NEUVIÈME** jour de **FÉVRIER 1985** à **QUATORZE** heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 7 décembre 1984

38922

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000257-824
S. 655-18-000013-840

LAURENT GAGNON, demandeur, contre **ARMAND TREMBLAY (F)** et **HENRI TREMBLAY (F)**, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

1. « Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-sept du rang A (lot 87, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay.

Sauf et à distraire une partie du lot quatre-vingt-sept du rang A (lot ptie 87, rg A) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay; propriété de M. Jean-Marc Bériault, cet immeuble de figure régulière mesure, mesures métriques, quatre-vingt-onze virgule quarante-quatre mètres (91,44 m) de largeur sur quatre-vingt-onze virgule quatorze mètres (91,14 m) de profondeur; ledit immeuble étant borné comme suit: vers le sud-est par partie du lot quatre-vingt-sept, rang A (lot ptie 87, rg A), propriété de Mario Tremblay et par partie du lot quatre-vingt-sept, rang A (lot ptie 87, rg A), propriété de Armand Tremblay, vers le sud-ouest par la route 138, vers le nord-ouest par partie du lot quatre-vingt-sept, rang A (lot ptie 87, rg A), propriété de Roger Tremblay, vers le nord-est par partie du lot

quatre-vingt-sept, rang A (lot ptie 87, rg A), propriété de Roger Tremblay.

Sauf et à distraire une partie du lot quatre-vingt-sept, rang A (lot ptie 87, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay, propriété de M. Noël Boulianne; cet immeuble connu et désigné comme étant et faisant partie du lot numéro quatre-vingt-sept du rang A (ptie 87, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay, contenant toute la largeur du lot sur la profondeur qu'il peut y avoir entre une ligne imaginaire située à trois cents pieds (300 pi) au nord-est de la rivière à la Truite et la partie non révisée du rang A de la Seigneurie de Mille Vaches, ledit immeuble étant borné comme suit: vers le sud-est par le lot 91, du rang A, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 87 du rang A, demeurant la propriété de Armand Tremblay; vers le nord-ouest par une ligne séparative des lots 86 et 87 du rang A, Seigneurie de Mille Vaches et enfin vers le nord-est par la partie non révisée du rang A de la Seigneurie de Mille Vaches (Grande Savane).

Sauf et à distraire une partie dudit lot quatre-vingt-sept, rang A (lot ptie 87, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay; propriété de Roger Tremblay; ladite partie étant connue et désignée comme suit: mesurant toute la largeur du lot 87 par une profondeur de neuf cents pieds (900 pi), plus ou moins, partant de la route 138, à la rivière à la Truite, étant borné vers le sud-ouest par la route 138, vers le nord-ouest par la ligne séparative des lots 86 et 87; vers le nord-est par la rivière à la Truite; vers le sud-est par partie du lot 87, rang A, propriété de Jean-Marc Bériault ou représentants et par la ligne séparative des lots 87 et 91 dudit rang A, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay.

Sauf et à distraire une partie dudit lot quatre-vingt-sept, rang A (lot ptie 87, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay, propriété de M. Mario Tremblay, cet immeuble de figure régulière mesure, mesures métriques trente virgule quarante-huit mètres (30,48 m) de largeur sur trente virgule quarante-huit mètres (30,48 m) de profondeur; ledit immeuble étant borné comme suit: vers le sud-est par la ligne séparative des lots 87 et 91, dudit rang A, aux plan et livre de renvoi pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay; vers le sud-ouest par la route 138, vers le nord-ouest par une autre partie du lot quatre-vingt-sept, rang A (lot ptie 87, rg A), propriété de Jean-Marc Bériault, vers le nord-est

par une partie du lot quatre-vingt-sept, rang A (lot ptie 87, rg A), propriété de Armand Tremblay.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-huit du rang A (lot 88, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay.

Sauf et à distraire une partie du lot quatre-vingt-huit, rang A (lot ptie 88, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay; propriété de Yvon Gagné; cet immeuble de figure régulière mesure, mesures métriques, trente-huit virgule un mètres (38,1 m) de largeur; sur dix-huit virgule vingt-huit mètres (18,28 m) de profondeur; ledit immeuble étant borné comme suit, vers le sud-est, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par l'autre partie du lot 88 du rang A, propriété de Armand Tremblay; vers le nord-est par la route 138.

3. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre-vingt-onze du rang A (lot 91, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay.

Sauf et à distraire une partie dudit lot quatre-vingt-onze, rang A (lot ptie 91, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay; propriété de monsieur Jean-Philippe Gagnon, cet immeuble de figure régulière mesure, mesures anglaises, cent dix pieds (110 pi) de largeur sur cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur; ledit immeuble étant borné comme suit: vers le sud-est par une partie du lot quatre-vingt-onze, rang A (lot 91, rg A), propriété de Armand Tremblay; vers le sud-ouest par la route 138; vers le nord-ouest sur une distance de cent trente pieds (130 pi) par le lot quatre-vingt-douze, rang A (lot 92, rg A), la propriété de M. Angello Tremblay ou représentants et sur une distance de vingt pieds (20 pi) par une autre partie du lot quatre-vingt-onze, rang A (lot 91, rg A), propriété de Armand Tremblay, et vers le nord-est par une autre partie du lot quatre-vingt-onze, rang A (lot 91, rg A), propriété de Noël Boulianne.

Sauf et à distraire une partie dudit lot quatre-vingt-onze, rang A (lot ptie 91, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay; propriété de monsieur Marc Tremblay; cet immeuble de figure régulière mesure, mesures métriques, vingt-sept virgule quarante-trois mètres (27,43 m) de largeur sur trente virgule quarante-huit mètres (30,48 m) de profondeur; ledit immeuble étant borné comme suit: vers le sud-est par une partie du lot quatre-vingt-onze, rang A

(lot ptie 91, rg A), propriété de Gabriel Tremblay, vers le sud-ouest par la route 138, vers le nord-est et vers le nord-ouest par une partie dudit lot quatre-vingt-onze, rang A (lot ptie 91, rg A), propriété de Armand Tremblay.

Sauf et à distraire une partie dudit lot quatre-vingt-onze, rang A (lot ptie 91, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay; propriété de monsieur Gabriel Tremblay; cet immeuble de figure régulière mesure, mesures métriques, soixante virgule quatre-vingt-seize mètres (60,96 m) de largeur par soixante virgule quatre-vingt-seize mètres (60,96 m) de profondeur; ledit immeuble étant borné comme suit: vers le sud-est sur une distance de quatre-cinq virgule soixante-douze mètres (45,72 m) par le lot quatre-vingt-treize, rang A (lot 93, rg A), et sur une distance de quinze virgule vingt-quatre mètres (15,24 m) par une partie du lot quatre-vingt-onze, rang A (lot ptie 91, rg A), propriété de Armand Tremblay, vers le sud-ouest par l'ancienne route 15, vers le nord-est par une partie du lot quatre-vingt-onze, rang A (ptie lot 91, rg A), propriété de Armand Tremblay; vers le nord-ouest sur une distance de trente virgule quarante-huit mètres (30,48 m) par une partie du lot quatre-vingt-onze, rang A (ptie 91, rg A), propriété de Marc Tremblay, et sur une distance de trente virgule quarante-huit mètres (30,48 m) par une partie du lot quatre-vingt-onze, rang A (ptie 91, rg A), propriété de monsieur Armand Tremblay.

Sauf et à distraire une partie dudit lot quatre-vingt-onze, rang A (lot ptie 91, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay, propriété de monsieur Noël Boulianne; cet immeuble de figure régulière mesure, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de largeur par cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur; ledit immeuble étant borné comme suit: vers le nord-est et le sud-est par d'autres parties du lot quatre-vingt-onze, rang A propriétés de Armand Tremblay; vers le sud-ouest par la route 138 et vers le nord-ouest par une partie du lot quatre-vingt-onze du rang A, propriété de Jean-Philippe Gagnon ou représentants.

Sauf et à distraire un immeuble connu et désigné comme étant et faisant partie du lot numéro quatre-vingt-onze du rang A (lot ptie 91, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay, propriété de Noël Boulianne, mesurant, mesures anglaises, soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur sur toute la profondeur qu'il peut y avoir entre une ligne imaginaire située à trois cents pieds (300 pi) au nord-est de la rivière à la Truite et la partie non révisée du rang

A de la Seigneurie de Mille Vaches, ledit immeuble étant borné comme suit; vers le nord-est par la partie non révisée de la Seigneurie de Mille Vaches; vers le sud-est par le résidu du lot 91, rg A, propriété de monsieur Armand Tremblay; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 91, rang A, propriété de Armand Tremblay et enfin vers le nord-ouest par la ligne de démarcation des lots 87 et 91, rang A, Seigneurie de Mille Vaches, le tout sans bâtisse dessus construites, circonstances et dépendances.

4. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre-vingt-treize du rang A (lot 93, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay, propriété de Armand Tremblay.

5. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre-vingt-quatorze du rang A (lot 94, rg A), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la Seigneurie de Mille Vaches, division d'enregistrement de Saguenay, propriété de Henri Tremblay. »

La mise à prix est fixée à 15 750,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauteville, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND CÔTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 4 décembre 1984

38867

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauteville
No 655-02-000434-826
S. 655-18-000010-838

VILLE DE FORESTVILLE, demanderesse, contre JEAN NOËL POITRAS, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant et faisant partie du lot originaire numéro quarante-huit B du rang

Six (ptie 48B, rg VI), aux plan et livre du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay, et mesurant en largeur, le long du chemin public, cent pieds (100 pi), soit dans sa ligne sud-est et dans sa ligne nord-ouest par une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), soit dans sa ligne sud-ouest et dans sa ligne nord-est, le tout mesures anglaises, le côté nord-est étant situé à cinquante pieds (50 pi) du solage de la maison de Jean-Marie Desbiens, étant borné vers le nord-ouest par le chemin public, vers le sud-ouest, le sud-est et le nord-est par une autre partie du lot 48B propriété de Jean-Marie Desbiens. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, dont le numéro d'immeuble est 1066, route 138, Forestville.

La mise à prix est fixée à 2 626,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI QUATRIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMOND CÔTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 10 décembre 1984

38885

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000654-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant, depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), ayant son siège social au 600, rue de Lagauchetière ouest, ville et district de Montréal, contre FERNAND GIRARD, résidant et domicilié au 1870, rue Théodore, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et ANDRÉE GIRARD, résidant et domiciliée au

1870, rue Théodore, ville et district de Montréal, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un emplacement de figure irrégulière situé en la municipalité de Saint-Côme, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro vingt-sept K (ptie 27-K) du Neuvième Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Cathcart, paroisse de Saint-Côme, division d'enregistrement de Joliette; mesurant, ledit emplacement, vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22,86 m, soit 75 pi) de largeur par environ trente-huit mètres et un dixième (38,1 m, soit 125 pi). Borné, ledit emplacement comme suit, savoir: en front, au sud-ouest, par la rue Principale; à l'arrière, au nord-est, par la rivière L'Assomption; d'un côté, au sud-est, par une partie du lot 27K, rang IX, appartenant à Roma Morin ou représentants et de l'autre côté, au nord-ouest, par une partie du lot 27J, rang IX, appartenant à Bruno Côté. Avec la bâtisse commerciale y érigée, circonstances et dépendances et portant les numéros d'immeubles 1620 et 1624, rue Principale, municipalité de Saint-Côme, comté de Berthier. Le tout tel qu'il se trouve présentement, avec toutes les servitudes inhérentes audit immeuble.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670^e du C.P.C., est fixé à la somme de 11 452,87 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le VINGT-NEUVIÈME jour de JANVIER 1985 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 10 décembre 1984

38954

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000102-848
250-18-000023-849

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-JEAN-DE-DIEU, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Jean-de-Dieu, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre VICTOR SIROIS & FILS LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Jean-de-Dieu, district de Kamouraska, et VICTOR SIROIS, défendeur conjoint et solidaire, et DAME THÉRÈSE ROUSSEAU, mise en cause, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Témiscouata, mis en cause.

« Un garage sis et construit sur un terrain à loyer faisant partie du lot numéro trente-huit (38^{ptie}) au cadastre officiel pour le rang B, canton de Bégon, mesurant, mesures anglaises, soixante-quinze pieds (75 pi) de front sur quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur; borné à l'est à la route, au sud par la propriété de Maurice Lauzier, à l'ouest par la terre de Chanel Rousseau et au nord par le terrain de Lévis Milliard, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 2 508,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI DOUZIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 21 novembre 1984 38868

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012200-810

106753 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 77, Marie-Victorin, Candiac, district de Montréal, demanderesse, contre FRANCESCO (FRANCO) MARINELLI, résident et domicilié au 9165, rue Villieu, Saint-Léonard, district de Montréal, faisant affaires sous la raison sociale de FRANCO CONSTRUCTION ENR., défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Villieu, Saint-Léonard, connu et désigné comme étant composé comme suit:

a) de la resubdivision numéro deux de la subdivision officielle du lot numéro trente-huit du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-quatorze (394-38-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

b) de la subdivision officielle du lot numéro trente-neuf du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-quatorze (394-39) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec bâtisse dessus y érigée, portant le numéro d'immeuble 9165, rue Villieu, Saint-Léonard.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 38 192,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine, local 7.81, le QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 décembre 1984

38910

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-012489-835

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique, ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ROSARIO ALLO *et al.*, résidant dans la ville de Laval, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la partie défenderesse:

« Un emplacement ayant front sur la rue Normand-Bethune, en la municipalité de Vimont, Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-neuf (489-70) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, division d'enregistrement de Laval; avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 1935 de ladite rue Normand-Bethune. Avec et sujet aux servitudes actives, passives, occultes ou apparentes attachées audit immeuble et notamment avec et sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, telle qu'établie aux termes de l'acte enregistré à la division de Laval sous le numéro 376104. »

La mise à prix est fixée à 18 700,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure

Montréal, le 11 décembre 1984

38911

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-019448-826

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre JEAN-CLAUDE BRAULT, commerçant,

domicilié et résidant au 3495, rue Bienvenue, ville de Brossard, faisant affaires sous les nom et raison sociale de « LES CARROSSERIES CROYDON (1978) ENRG. », à la même adresse, et DAME CAROL BREWIN BRAULT, domiciliée et résidant au 3495, rue Bienvenue, ville de Brossard, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble des codéfendeurs:

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Hubert, ayant front sur la rue Forester, connu et désigné comme étant composé comme suit:

a) des lots numéros huit cent quatre-vingt-deux et huit cent quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-882 et 883), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly;

b) du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro huit cent quatre-vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-884-2), auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances et notamment avec la bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 4430-A, rue Forester.

Sujet ledit emplacement à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et plus particulièrement au règlement de zonage en faveur de l'aéroport de Saint-Hubert, suivant enregistrement à Chambly, sous le numéro 486918. »

La mise à prix est fixée à 11 196,90 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure

Montréal, le 11 décembre 1984

38912

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour Supérieure — District de Montréal

No 500-05-012494-835

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre COMMUNICATIONS B.G.L.R. INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 3213, Grande-Allée, Saint-Hubert, district de Montréal, et JACQUES ROY, domicilié et résidant au 3055, rue Paré, Saint-Hubert, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les immeubles de Communication B.G.L.R.:

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Grande-Allée, ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant composé:

a) de la partie du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire deux cent trois (203-ptie 90) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, de figure rectangulaire, bornée ladite partie de lot, vers le nord-ouest par le lot 203-89 (boul. Édouard), vers le nord-est par le lot 203-97-1, vers le sud-est par une partie du lot 203-91 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 203-90, mesurant mesures anglaises et plus ou moins, dans ses lignes nord-ouest et sud-est 16,0 pieds et dans ses lignes nord-est et sud-ouest 28,0 pieds pour une superficie de 448,0 pieds carrés;

b) de la partie du lot numéro quatre-vingt-onze de la subdivision officielle dudit lot originaire deux cent trois (203-ptie 91) audit cadastre, de figure irrégulière, bornée ladite partie de lot, vers le nord-ouest par une partie du lot 203-90, vers le nord-est par le lot 203-97-1, vers le sud-est par le lot 203-92, vers le sud-ouest par le lot 203-1A (boul. Grande-Allée), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 203-91 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 203-91, mesurant, mesures anglaises et plus ou moins, vers le nord-ouest 16,0 pieds et 94,5 pieds, vers le nord-est 28,0 pieds, vers le sud-est 110,0 pieds, vers le sud-ouest 5,53 pieds et 22,5 pieds pour une superficie de 968 pieds carrés;

c) des lots numéros quatre-vingt-douze et quatre-vingt-treize de la subdivision officielle dudit lot originaire numéro deux cent trois (203-92 et 93) audit cadastre.

Avec bâtisse y érigée, portant les numéros d'immeubles 3211 et 3213, dudit boulevard Grande-Allée, en ladite ville de Saint-Hubert, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 14 040,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le TRENTÉ et UNIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 décembre 1984

38913

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000982-847

LES BOISERIES MILLE-ÎLES INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 46, boulevard Industriel, Saint-Eustache, QC, demanderesse, contre 1861-0683 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 6280, Décarie, Montréal, QC, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé à l'intersection des rues Sherbrooke et Saint-Denis, Montréal, connu et désigné comme étant composé des lots numéros huit, neuf et dix, étant les subdivisions officielles du lot originaire numéro mille cent quatre-vingt-dix-neuf (1199-8, 9 et 10) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques; avec bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeubles 400 et 410, rue Sherbrooke est, et 2115, 2117 et 2119, rue Saint-Denis, Montréal. »

La mise à prix est fixée à 360 750,00 \$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le PREMIER jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 décembre 1984

38914

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006141-848

CAISSE POPULAIRE D'OUTREMONT, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1145, avenue Bernard ouest, Montréal, dit district, demanderesse, contre HELEN ANTZINAS, ex-épouse de George Kolovos, domiciliée et résidant au 4676, Van Horne, Montréal, dit district, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un certain emplacement ayant front sur l'avenue du Parc en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la moitié nord-ouest de la resubdivision numéro vingt-six de la subdivision vingt-deux du lot originaire numéro douze (12-22-N-O. ½ 26) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par cent dix pieds (110 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné ladite partie de lot comme suit, savoir: au sud-ouest par l'avenue du Parc, en arrière par la ruelle, sur un côté par partie du lot no 12-22-27 dudit cadastre et sur l'autre côté, par le résidu dudit lot 12-22-26 dudit cadastre. Avec la bâtisse y érigée portant les numéros d'immeuble 6049, 6049A, 6049B, 6051 et 6053 de ladite avenue du Parc. »

La mise à prix est fixée à 26 778,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 décembre 1984

38915

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-010510-845

CAISSE POPULAIRE ST-IRÉNÉE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3021, Notre-Dame ouest, Montréal, dit district, demanderesse, contre JEAN-PAUL LOISELLE, domicilié et résidant au 304, rue Gérald, LaSalle, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front l'avenue Gérald en la cité de LaSalle, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur sur quatre-vingt-douze pieds (92 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et plus ou moins, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-sept de la subdivision du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999-187); avec les dépendances y érigées, notamment une maison portant le numéro 304, avenue Gérald; avec toutes les servitudes actives et passives attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 16 416,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 décembre 1984

38917

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 No 500-02-045852-808

G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 5377, chemin Côte-de-Liesse, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre **PAULA ANNE VACHON**, domiciliée et résidant au 6815, Mountain Sights, Montréal, district de Montréal, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Mountain Sights en la ville de Montréal, mesurant trente-sept pieds six pouces (37 pi 6 po) de largeur par quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, étant connu et désigné comme la partie sud-ouest, de la subdivision cent vingt-deux du lot originaire quarante-six (46 ptie S.-O. -122) aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, étant borné en avant par l'avenue Mountain Sights, en arrière par le résidu dudit lot (46-122), d'un côté, au nord-ouest par partie du lot 46-123, et de l'autre côté au sud-est par la rue Vézina; avec la bâtisse dessus érigée portant les numéros 6815 et 6817 de l'avenue Mountain Sights, dont le mur nord-ouest est mitoyen. Avec et sujet à une servitude de droit de vue telle que détaillée et établie dans un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, sous le numéro 870859. Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 20 840,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le **PREMIER** jour de **FÉVRIER 1985** à **ONZE** heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 11 décembre 1984

38918

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-008058-834

MAURICE SOHMER, demandeur, contre **GRANDVIEW LAND DEVELOPMENT LTD**, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

« Un terrain situé dans la paroisse de Sainte-Dorothée, comté de Laval, province de Québec, lequel terrain est désigné, au cadastre de ladite paroisse, comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire cent six (106 - ptie 1). Ce terrain est borné comme suit: au sud-est par la rue Principale, soit des parties du lot 106-1 figurant audit cadastre; au sud-ouest par une partie du lot 106-2, même cadastre; au nord-ouest par une partie du lot 196, même cadastre, et une partie du lot 106-1, même cadastre; au nord-est par des parties du lot 106-1, même cadastre. »

La mise à prix est fixée à 65 900,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le **TRENTIÈME** jour de **JANVIER 1985** à **ONZE** heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 5 décembre 1984

38919

Richelieu*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Richelieu
 No 765-05-000075-84

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ROBERT, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Robert, district de Richelieu, partie demanderesse, contre **DENIS HÉBERT**, domicilié et résidant au 505, rang Bellevue, Saint-Robert, district de Richelieu, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Richelieu, mis en cause.

« 1. Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, faisant partie du lot originaire numéro cent cinquante (ptie 150) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le nord-ouest le rang Bellevue, en profondeur ou vers le sud-est le lot numéro 175 dudit cadastre, d'un côté ou vers le nord-est le lot numéro 151 dudit cadastre et d'autre côté ou vers le sud-ouest le lot numéro 149 dudit cadastre, sans bâtisse. Avec et sujet à des servitudes en faveur de la compagnie d'électricité Shawinigan et de Bell Canada aux termes des actes enregistrés à Sorel sous les numéros 75697, 75576 et 113547.

2. Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, étant formé d'une partie du lot originaire numéro cent quarante-neuf (ptie 149) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le nord-ouest pour partie autre partie du lot 149 dudit cadastre et pour autre partie autre partie dudit lot numéro 149 dudit cadastre appartenant à Oswald Larochelle et Maurice Larochelle, vers le sud-est la limite séparative de la concession Provost avec la concession sud de la deuxième rivière du Pot au Beurre, d'un côté ou vers le nord-est le lot numéro 150 dudit cadastre et d'autre côté ou vers le sud-ouest pour partie le lot numéro 148 dudit cadastre et pour autre partie partie du lot numéro 149 dudit cadastre de Oswald Larochelle et de Maurice Larochelle.

3. Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, faisant partie du lot originaire numéro cent quarante-huit (ptie 148) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le sud-est la limite séparative de la concession Provost avec la concession de la deuxième rivière du Pot au Beurre, vers le sud-ouest le chemin de fer du Canadien National, vers le nord-est le lot numéro 149 dudit cadastre et vers le nord-ouest, autre partie du même lot de Maurice Larochelle. Sujet à des servitudes en faveur de la compagnie d'électricité Shawinigan et de Bell Canada aux termes des actes enregistrés à Sorel sous les 75697, 75, 75576 et 113537.

4. Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, dans la concession Provost, faisant partie du lot originaire numéro cent soixante-quatorze (ptie 174) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le nord-ouest la limite séparative du lot numéro 174 avec les lots numéros 151, 152, et 153 dudit cadastre, vers le sud-est pour partie autre partie du même lot de M. Jean

Drainville, pour partie le chemin Saint-Robert et pour partie autre partie du même lot de Pierre Cournoyer, d'un côté ou vers le nord-est pour partie lot numéro 173 dudit cadastre et pour partie autre partie du même lot de Pierre Cournoyer, et d'autre côté ou vers le sud-ouest pour partie partie du lot numéro 175 dudit cadastre et pour partie autre partie dudit lot numéro 174 de Jean Drainville.

Avec et sujet tous les lots ci-haut mentionnés à des servitudes en faveur de la compagnie d'électricité Shawinigan et de Bell Canada aux termes des actes dûment enregistrés au bureau d'enregistrement de Richelieu à Sorel sous les numéros 75697, 75576, 75574 et 113547.

5. Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert comme étant le lot numéro cent quarante-trois (143) dudit cadastre.

6. Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, faisant partie du lot originaire numéro cent quarante-deux (ptie 142) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le nord-ouest la voie ferrée du Canadien National, vers le sud-est le lot 143 dudit cadastre, d'un côté ou vers le nord-est partie du lot numéro 144 dudit cadastre et d'autre côté ou vers le sud-ouest partie du lot numéro 140 dudit cadastre.

7. Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, faisant partie du lot originaire numéro cent quarante-deux (ptie 142) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le sud-est la voie ferrée du Canadien National, vers le nord-ouest pour partie le chemin public, pour partie autre partie du même lot de Guy Filion, et pour partie autre partie du même lot de P.A. Biron, d'un côté ou vers le nord-est partie du lot numéro 144 dudit cadastre, et d'autre côté ou vers le sud-ouest pour partie partie du lot numéro 140 dudit cadastre et pour partie autre partie du même lot de Guy Filion et de P.A. Biron.

8. Un immeuble situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, faisant partie du lot originaire numéro cent quarante-deux (ptie 142) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant en front ou vers le sud-est pour partie partie du lot numéro 142 de Germain Boisvert, et pour partie le rang Bellevue, en profondeur ou vers le nord-ouest la deuxième rivière Pot au Beurre, d'un côté ou vers le

nord-est le lot numéro 144 dudit cadastre et d'autre côté ou vers le sud-ouest pour partie autre partie du même lot de Raoul Mailloux et pour partie autre partie du même lot de P.E. St-Martin.

9. Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, sur le côté nord-ouest du chemin public, connu au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert comme étant formé d'une partie du lot originaire numéro cent quarante-quatre (ptie 144) audit cadastre, et mesurant cent pieds (100,0 pi) de largeur au chemin sur la profondeur qu'il y a à aller du chemin jusqu'à la coulée et rendu à la coulée la ligne nord-est dudit emplacement suit la levée nord-est de ladite coulée à aller jusqu'à la rivière du Pot au Beurre, et tenant d'un côté partie du lot numéro 142 dudit cadastre, et d'autre côté autre partie du lot numéro 144 dudit cadastre.

10. Une lisière de terre située en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, connu au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert comme étant formé d'une partie du lot originaire numéro cent quarante-quatre (ptie 144) et mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi) de largeur au chemin public et se continuant à cette largeur jusqu'à la coulée qui traverse le tuyau et qui va se jeter dans le rivièr du Pot au Beurre; ce terrain est situé sur le côté nord-ouest du chemin public, traversant le lot numéro 144 dudit cadastre; il tient en front le chemin public, en profondeur la susdite coulée, du côté d'en haut autre partie du lot numéro 144 décrit ci-haut au paragraphe numéro 3 et du côté d'en bas autre partie du lot numéro 144 dudit cadastre. La ligne nord-est du susdit emplacement est une ligne droite originant au chemin se rendant à la rivière du Pot au Beurre à l'endroit où la susdite coulée se jette dans la susdite rivière.

11. Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert comme étant le lot numéro cent soixante et un (161) audit cadastre.

12. Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu dans la concession sud de la deuxième rivière du Pot au Beurre, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert comme étant formé d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-deux (ptie 162) audit cadastre et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le nord-ouest la deuxième rivière du Pot au Beurre, vers le sud-est autre partie du même lot appartenant à Prisque Péloquin ou représentants, d'un côté ou vers le nord-est le lot numéro 163 dudit cadastre, et d'autre côté ou vers le sud-ouest le lot numéro 161 dudit cadastre.

13. Un immeuble situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, en la concession sud de la deuxième Rivière du Pot au Beurre, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert, comme étant formé d'une partie du lot originaire numéro cent soixante (ptie 160) audit cadastre, mesurant un arpent de largeur sur dix arpents de profondeur plus ou moins; tenant en front ou vers le nord-ouest la deuxième rivière du Pot au Beurre, en profondeur ou vers le sud-est autre partie du même lot appartenant à Fernand Salvat, d'un côté ou vers le sud-ouest partie du lot numéro 159 dudit cadastre et d'autre côté ou vers le nord-est partie du lot numéro 161 dudit cadastre, avec une moitié indivise de la grange qui est érigée sur ce lot, l'autre moitié indivise étant la propriété de M. Fernand Salvat.

14. Un immeuble situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, faisant partie du lot originaire numéro cent soixante et onze (ptie 171) audit cadastre, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le sud-est la troisième rivière du Pot au Beurre, vers le nord-ouest la limite séparative des lots numéros 171 avec les lots numéros 158 et 159 dudit cadastre, d'un côté ou vers le sud-ouest le lot numéro 172 et d'autre côté ou vers le nord-est pour partie autre partie du lot numéro 171 de Paul Émile Éthier, et pour partie partie du lot numéro 170 dudit cadastre.

15. Un immeuble vacant situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, et faisant partie du lot originaire numéro cent soixante-dix (ptie 170) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Robert, et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le nord-ouest la limite séparative du lot numéro 170 avec les lots numéros 159 et 160 dudit cadastre, vers le sud-est autre partie du lot numéro 170 de Paul Émile Éthier, vers le sud-ouest partie du lot numéro 171 dudit cadastre et d'autre côté ou vers le nord-est pour partie partie du lot numéro 169 dudit cadastre et pour partie autre partie du lot numéro 170 de Paul Émile Éthier.

16. Un immeuble vacant situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert dans le comté de Richelieu, faisant partie du lot originaire numéro cent soixante-neuf (ptie 169) audit cadastre de la paroisse de Saint-Robert, de figure irrégulière et compris dans les limites et bornes suivantes, savoir: tenant vers le nord-ouest la limite séparative du lot numéro 169 avec les lots numéros 160 et 161 dudit cadastre, vers le nord-est autre partie du lot numéro 169 de Paul Émile Éthier et vers le sud-ouest partie du lot numéro 170 ci-haut décrit. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 46 993,62 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu, 46, rue Charlotte, Sorel, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GUY CHAMPAGNE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 10 décembre 1984

38920

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000035-840

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et constituant depuis le 1^{er} novembre 1979, les Banque Canadienne Nationale et Banque Provinciale (Loi sur les banques, 1979, S.R.C., chap. B-1, art. 100), dont le siège social est situé au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, ayant un bureau à Carleton, district de Bonaventure, partie demanderesse, contre AMÉNAGEMENT E.R. INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau à Carleton, district de Bonaventure, et ÉLOI RIOUX, résidant et domicilié à Carleton, district de Bonaventure, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

Un emplacement situé à Saint-Germain-de-Rimouski, province de Québec, constitué des lots ci-après désignés:

a) «Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt du lot originaire numéro vingt-cinq-A (lot 25-A-20) dans le rang A, pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

b) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro vingt-cinq-A (lot 25-A-21) dans le rang A, pour le cadastre officiel du canton de Macpès division d'enregistrement de Rimouski, sans construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

c) un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-deux du lot originaire numéro vingt-cinq-A (lot 25-A-22) dans le rang A pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

d) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-trois du lot originaire numéro vingt-cinq-A (lot 25-A-23) dans le rang A, pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans aucune construction dessus érigées, circonstances et dépendances.

e) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatorze du lot originaire numéro vingt-cinq-A (lot 25-A-14) dans le rang A, pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans aucune construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

f) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro quinze du lot originaire numéro vingt-cinq-A (lot 25-A-15) dans le rang A pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans aucune construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

g) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro seize du lot originaire numéro vingt-cinq-A (lot 25-A-16) dans le rang A, pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans aucune construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

h) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro dix-sept du lot originaire numéro vingt-cinq-A (lot 25-A-17) dans le rang A, pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans aucune construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

i) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-deux du lot originaire numéro vingt-cinq-B (lot 25-B-22) dans le rang A, pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans aucune construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

j) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-trois du lot originaire numéro vingt-cinq-B (lot 25-B-23) dans le rang A pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans aucune construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

k) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-quatre du lot originaire numéro vingt-cinq-B (lot 25-B-24) dans le rang A pour le

cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans construction dessus érigée, circonstances et dépendances.

1) Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro vingt-cinq du lot originaire numéro vingt-cinq-B (lot 25-B-25) dans le rang A pour le cadastre officiel du canton de Macpès, division d'enregistrement de Rimouski, sans aucune construction dessus érigée, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670^e du Code de procédure civile, est fixé à 10 107,50 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc, suivant jugement du 26 novembre 1984, au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le MERCREDI SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 4 décembre 1984

38886

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000036-848

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, ville de Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre LA FERME DU VALLON, société civile d'exploitation agricole, ayant son siège social à rang 4 est, Saint-Joseph-de-Lepage, comté de Matapédia, et JEAN-MARC DUMAIS, cultivateur, maraîcher, domicilié à rang 4 est, Saint-Joseph-de-Lepage, comté de Matapédia, et BERNARD DUMAIS, cultivateur maraîcher, domicilié à rang 4 est, Saint-Joseph-de-Lepage, comté de Matapédia, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

A. Une terre située à Saint-Joseph-de-Lepage, de la contenance d'environ quatre arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins, bornée au nord à Antonio Roussel, à l'est à la rivière Métis, au sud au lot 43 et à l'ouest à la succession Antoine Dumais ou représentants, connue et désignée comme étant les lots numéros quarante et un et quarante-deux (41 et 42) du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; sauf et à distraire de ces lots:

a) La partie vendue à la compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent (aujourd'hui Hydro-Québec), suivant ses titres (enregistrements nos 51266 et 83488) et cédée ensuite à la Compagnie Price Limitée (enregistrement no 136188).

b) Les parties vendues à Sa Majesté la Reine, suivant enregistrements nos 131021 et 134793;

c) La partie du lot 41 vendue à Aimé Proulx, suivant enregistrement no 173202 (74 09 05).

Sujets lesdits immeubles à:

a) Aux servitudes d'utilité publique en faveur de la compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent (aujourd'hui Hydro-Québec), suivant enregistrements nos 51266, 83488, 111923 et 127792;

b) Aux servitudes consenties à Hydro-Québec, suivant enregistrements nos 120199, 127785, 131380, 133230 et 140030.

B. Le lot numéro quarante-trois (43) du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage, étant une terre située en ladite paroisse, contenant deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, borné à l'est à la rivière Métis, au nord au lot 42, ci-haut décrit, au sud à Magella Roussel et à l'ouest à la succession Antoine Dumais ou représentants, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sauf à distraire de ce lot:

a) La partie appartenant à la compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent (aujourd'hui Hydro-Québec), suivant enregistrement no 51625; qui l'a ensuite vendue à la compagnie Price Limitée (enregistrement no 136188);

b) La partie vendue à Sa Majesté la Reine, suivant enregistrement no 131021;

c) Un emplacement mesurant trois cents pieds de front, du nord au sud, sur cent cinquante pieds de profondeur, de l'est à l'ouest, mesures anglaises, borné au nord et à l'est au résidu du lot, au sud à Magella Roussel (lot 44), et à l'ouest à la route, partie réservée par monsieur Jean-Marc Dumais;

Sauf ledit lot 43 aux servitudes suivantes:

a) À celles en faveur d'Hydro-Québec, enregistrées à Rimouski, sous les numéros 120199, 129609, 133230 et 140030;

b) À celle en faveur de la compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent (aujourd'hui Hydro-Québec), suivant enregistrement no 127792;

C. Le lot numéro quarante-cinq (45) du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage, étant une terre située en ladite paroisse, mesurant environ deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur, borné au nord et au sud à Magella Roussel, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

Sauf et à distraire de ce lot la partie vendue à Sa Majesté la Reine, enregistrement no 131021.

Sujet ledit immeuble à toutes servitudes actives et passives pouvant grever ledit lot et tous les avantages qui peuvent en résulter spécialement ceux qui peuvent résulter du bail consenti par Alexis Voyer à Price Brothers & Co. Ltd., devant Joseph Dubé, notaire, le 21 juillet 1937, enregistré à Rimouski, sous le numéro 66067.

Sujet également à la servitude consentie à Hydro-Québec, suivant enregistrements nos 133230 et 140030 et à celle consentie à la compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent (aujourd'hui Hydro-Québec), suivant enregistrement no 127792.

D. Un emplacement mesurant trois cents pieds de front, du nord au sud, sur cent cinquante pieds de profondeur, de l'est à l'ouest, mesures anglaises, borné au nord et à l'est au résidu du lot 43, au sud à Magella Roussel (lot 44), et à l'ouest à la route, connu et désigné comme étant partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) du cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage, division d'enregistrement de Rimouski, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 27 117,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc, au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, au 337, rue Moreault,

local SS04, Rimouski, le JEUDI SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Rimouski, le 11 décembre 1984

38921

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

Nos 750-05-000319-847

750-18-000119-844

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, ayant une succursale au 600, boulevard Laurier, Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre CLÉMENT GRONDIN, 256, Helen, Otterburn-Park, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

« Un emplacement situé dans la ville d'Otterburn-Park, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire, savoir:

a) la subdivision deux cent soixante-quinze du lot originaire numéro cent trente-trois (133-275) dudit cadastre;

b) la partie sud-est de la subdivision deux cent soixante-quatorze du lot originaire numéro cent trente-trois (ptie S.-E. 133-274) dudit cadastre, mesurant trois mètres et trente-cinq centièmes ou onze pieds (3,35 m ou 11 pi) de largeur par trente-huit mètres et cinquante-trois centièmes de mètre ou cent vingt-six pieds et quarante-trois centièmes de pied (38,53 m ou 126,43 pi) de profondeur, mesures métriques ou anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord-est par la rue Helen, au sud-est par le lot 133-275, au sud-ouest par partie du lot 134 dudit cadastre;

c) la partie nord-ouest de la subdivision deux cent soixante-seize du lot originaire numéro cent trente-trois (ptie N.-O. 133-276) dudit cadastre, mesurant sept mètres et quatre-vingt-douze centièmes de mètre ou vingt-six pieds (7,92 m ou 26 pi) de largeur par une profondeur de trente-huit mètres et soixante-dix-sept centièmes de mètre ou cent vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (38,77 m ou 127, 2 pi) de profondeur, mesures métriques ou anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord-ouest par ledit lot 133-275, au nord-est par la rue Helen, au sud-est par le résidu

audit lot 133-276 et au sud-ouest par la partie du lot 134 audit cadastre.

Mesurant ledit emplacement vingt et un mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes de mètre (21,94 m) ou soixante-douze pieds (72 pi) de largeur par une profondeur de trente-huit mètres et cinquante-trois centièmes de mètre (38,53 m) ou cent vingt-six pieds et quarante-trois centièmes de pied (126,43 pi) dans sa limite nord-ouest et trente-huit mètres et soixante-dix-sept centièmes de mètre (38,77 m) ou cent vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (127,2 pi) dans sa limite sud-est mesures métriques ou anglaises et plus ou moins; avec une maison dessus érigée portant le numéro 256, Helen, Otterburn-Park.

Tel que le tout se trouve sans exception ni réserve de la part du vendeur, avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à la somme de 12 325,00 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville, le TRENTIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 6 décembre 1984

38869

subdivisée du lot 21, vers le sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 23, vers le nord-ouest par le lot 21-4 (rue); mesurant cent pieds (100,0 pi soit 30,48 m) vers le nord-est, quatre-vingt-cinq pieds et sept dixièmes (85,7 pi soit 26,12 m) vers le sud-est, cent pieds (100,0 pi soit 30,48 m) vers le sud-ouest, quatre-vingt-quatre pieds et trois dixièmes (84,3 pi soit 25,69 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie huit mille cinq cents pieds carrés, mesures anglaises (8 500 pi² soit 790 m²); avec une bâtisse y érigée portant le numéro 200, 2^e Rue, domaine Estivale, Saint-Denis-sur-Richelieu. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 3 923,50 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le JEUDI TRENTIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Hyacinthe, le 6 décembre 1984

38888

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000430-836
S. 400-18-000046-831

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1410, des Cypres, local 202, Trois-Rivières, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre ANDRÉ JUTRAS, industriel, domicilié et résidant au 740, du Parc, Saint-Célestin, district de Trois-Rivières, et R. JUTRAS & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 252, rue Marquis, Saint-Célestin, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mrg-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un lot maintenant connu et désigné comme étant le lot 88-19 du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
Nos 500-02-059101-837
750-18-000120-842

CRÉDIT TRANS CANADA LTÉE, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre GASTON PROVOST, 200, 2^e Rue, domaine Estivale, Saint-Denis-sur-Richelieu, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

« Un emplacement ayant front sur la Deuxième Rue, domaine Estivale, Saint-Denis-sur-Richelieu connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro vingt-six du lot originaire numéro vingt et un (21-26) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Denis, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe. De figure trapézoïdale, borné vers le nord-est par le lot 21-25, vers le sud-est par une partie non

Célestin, de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 87-3, vers le sud-est par une partie du lot 88, vers le sud-ouest respectivement par une partie du lot 88, une partie du lot 88 (élargissement de la rue Marquis) et par le lot 88-1 et vers le nord-ouest respectivement par le lot 88-1 et le lot 88-4; mesurant cinquante et un mètres et quatre-vingt-deux centièmes (51,82 m) vers le nord-est, respectivement deux mètres et cinquante et un centièmes (2,51 m) et cinquante-deux mètres et douze centièmes (52,12 m) vers le sud-est, respectivement vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (7,62 m) et dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) vers le sud-ouest et respectivement vingt-huit mètres et quatre-vingt-seize (28,96 m) et vingt-quatre mètres et quatre-vingt-dix centièmes (24,90 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie huit cent soixante-seize mètres carrés et sept dixièmes (876,7 m²) ».

La mise à prix est fixée à 98,56 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 2, 395, Mgr-Courchesne, Nicolet, district de Trois-Rivières, le MERCREDI TRENTIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure

Trois-Rivières, le 10 décembre 1984

38955

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Senneterre

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, que la liste des immeubles à être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes, à l'hôtel de ville, 551, 10^e Avenue, Senneterre, le seize (16) janvier mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) à 14 h, ainsi que l'avis qui l'accompagne, ont été publiés au journal « Les Échos Abitibiens » les 11 décembre et 18 décembre 1984, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Senneterre, le 19 décembre 1984

Le greffier,
PIERRE BOLDUC

38889

Erratum

LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE KAMOURASKA LTÉE

Prenez avis que l'avis concernant la dissolution de la compagnie « LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE KAMOURASKA LTÉE » parue à la *Gazette officielle du Québec*, le 7 avril 1984, à la page 1428 du numéro 14, est nul et de nul effet.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1185-2639

223

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME —
LOI SUR L'MRC DE LAVAL (*Prolongation du délai pour l'élaboration
d'un schéma d'aménagement*) 5722

AVIS DIVERS

SUCCESSION ANDRÉ BOIVIN (*Bénéfice d'inventaire*) 5722
 SUCCESSION BERTRAND BLANCHARD (*Bénéfice
d'inventaire*) 5722
 SUCCESSION ELPHÈGE FAVREAU (*Bénéfice
d'inventaire*) 5722
 SUCCESSION GILLES COUTU (*Bénéfice d'inventaire*) 5723
 SUCCESSION HIPPOLYTE GOUGEON (*Bénéfice
d'inventaire*) 5723
 SUCCESSION PIERRE CAYER (*Bénéfice d'inventaire*) 5723
 VILLE DE MONTRÉAL (*Rachat d'obligations*) 5723

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

DEMANDES

Adolf Rudolf Pozniak 5724
 Chi Shing Leung 5724
 Claudette Maille 5724
 Elfriede Kleinberger 5725
 Fléchère Lapointe 5725
 Géralda Lanteigne 5725
 Gilles Lanteigne 5725
 Honoré Bouchard 5725
 Johanne Larocque 5725
 Joseph Alfred Lauréat Lecours 5725
 Léopold Dagenais 5725
 Line Morissette 5725
 Lorne Sansom 5725
 Lucie Gauthier 5726
 Marcelle-René Robert dit Josée Robert 5726
 Marie Anne Rita Charron 5726
 Marie Bernadette Rolande Béchard 5726
 Marie Catherine Fontaine 5726
 Marie Claircy Rachel Bouchard 5726
 Marie Rita Lyne Lessard 5726
 Nabih Mobarak 5727
 Pierre Yvan Lachapelle 5727
 Raymond Marie Rodrigue 5727
 Réjeanne Lanteigne 5725
 Yvette Juneau (Cauchon) 5727

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

BERNADETTE VALIQUETTE c. CLAUDE LABONTÉ ET
AL. (*Ordonnance*) 5727

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 5675

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 5675

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 5691

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION 5696

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 5698

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT
RECTIFIÉ/COMPLÈTE 5707

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 5707

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 5712

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE
(Article 21) 5713

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) 5714

CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL —
ÉTABLISSEMENT OU (Article 32) 5714CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS
(Article 87) 5717

DISSOLUTION (Article 28) 5717

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1851-8001 QUÉBEC INC. 5727
 APPARTEMENTS BLUERIDGE INC. 5728
 BÉTHANIE INVESTMENTS INC. 5728
 BIJOUTERIE SAKALA LTÉE 5728
 BO BO CHINOIS INC. 5728
 BOXCRAFT LIMITED 5728
 CENTRES-AUTO HANDY ANDY INC. 5728
 CLUB D'AUTOS TÉLÉGUIDÉS DE VALLEYFIELD INC. 5728
 DÉVELOPPEMENT D'ARTHABASKA INC. 5729
 DISTRIBUTION T.M.D.R. INC. 5729
 DRUMCO LTÉE 5729
 FOUNTAINBLEAU CONSTRUCTION LTÉE 5729
 GESTION DENIS LEMIEUX INC. 5729
 GIBRALTAR REALTIES CO. LTD. 5729
 GREEN BELT CONSTRUCTION CORPORATION 5729
 HÔTEL MOTEL YVON INC. 5729
 INDUSTRIES MAROGAN LTÉE 5729
 INDUSTRIES RANDES INC. 5730
 LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DU SAGUENAY INC. 5730
 L'ATELIER TURLAP INC. 5730
 LE CERCLE PROJET SOLEIL INC. 5730
 LE COMPTOIR MODERNE LTÉE 5730
 L'ENVOL D'ASBESTOS INC. 5730
 LES EMBALLAGES BOXCRAFT LTÉE 5728
 LES EXCURSIONS PÉDAGOGIQUES DU QUÉBEC
MÉTROPOLITAIN INC. 5730
 LES IMMEUBLES LE COLOMBIER INC. 5730
 LES PLACEMENTS ETIA INC. 5731
 LES PLACEMENTS SAKALA LTÉE 5731
 MÉTAL J. FORTIER INC. 5731
 MEUBLES D'AUJOURD'HUI GILLES HUOT INC. 5731
 PLACEMENTS BÉTHANIE INC. 5728
 RAINBOW CONSTRUCTION CORPORATION 5729
 ROCO INC. 5731
 ROSMOR SALES INC. 5731
 SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ALLARD INC. 5731
 TOWER CONSTRUCTION CORPORATION 5729
 TRANSPORT D'ÉCOLIERS LAMBERT LTÉE 5731
 VÊTEMENTS DE TRAVAIL BOUCHARD LTÉE 5731

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS	5718
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	5719
PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	5720

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, 7050 BOMBARDIER	5720
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE, 7050 RUE BOMBARDIER	5720

FORMATION

CMP 1985 MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	5721
CMP 1985 (QUÉBEC) MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	5721
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CENTRE VILLE D'AMOS	5721
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE CMP 1985	5721
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE CMP 1985 (QUÉBEC)	5721
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE NELSON	5721

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**ASSURANCES — LOI SUR LES**

LIBERTY MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY (Modification de permis)	5732
---	------

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES

FIDUCIE POPULAIRE (Dissolution volontaire dans Fiducie du Québec)	5732
---	------

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE KAMOURASKA LTÉE	5732
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DE KAMOURASKA LTÉE (Dissolution) (Erratum)	5763

NOMINATION (S)

M. R. KOWALSKI, C.D. (Aide de camp honoraire)	5733
RÉGINALD O'DONNEL, C.D. (Aide de camp honoraire)	5733

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT — LOI SUR LA

PROJET D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT DE LA ROUTE 204 À SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE	5733
--	------

SOUSSIONS — DEMANDES DE

COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS	5733
MUNICIPALITÉ DE CONTRECOEUR	5734
MUNICIPALITÉ DE GRANDE-ÎLE	5735
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BLEUE	5735
PAROISSE DE SAINT-DAMASE	5736
PAROISSE DE SAINTE-HÉLÈNE	5737

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES BOIS-FRANCS	5738
VILLE DE LA TUQUE	5739
VILLE DE MONT-JOLI	5740
VILLE DE PIERREFONDS	5740
VILLE DE SAINT-ANTOINE	5741
VILLE DE SAINT-HYACINTHE	5742
VILLE DE SAINTE-MARIE	5743

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT MULTIDISCIPLINAIRE DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA RÉGION DE LA CÔTE-DU-SUD (UPA) (Formation)	5744
--	------

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	5744
--	------

VENTES PAR SHÉRIF**BEDFORD**

AUCLAIR c. TOSHIBA DU CANADA LIMITÉE	5744
BANQUE DE MONTRÉAL c. JAQUAYS ET AL.	5745
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE GRANBY c. TAYLOR	5748

HAUTERIVE

GAGNON c. TREMBLAY (F) ET AL.	5748
VILLE DE FORESTVILLE c. POITRAS	5750

JOLIETTE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GIRARD	5751
--------------------------------------	------

KAMOURASKA

CAISSE POPULAIRE DE ST-JEAN-DE-DIEU c. VICTOR SIROIS & FILS LIMITÉE ET AL.	5752
--	------

MONTRÉAL

106753 CANADA INC. c. MARINELLI	5752
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. ALLO ET AL.	5753
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BRAULT ET AL.	5753
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. COMMUNICATIONS B.G.L.R. INC. ET AL.	5754
BOISERIES MILLE-ÎLES INC. c. 1861-0683 QUÉBEC INC.	5754
CAISSE POPULAIRE D'OUTREMONT c. ANTZINAS	5755
CAISSE POPULAIRE ST-IRÉNÉE c. LOISELLE	5755
G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE c. VACHON	5756
SOHMER c. GRANDVIEW LAND DEVELOPMENT LTD	5756

RICHELIEU

CAISSE POPULAIRE DE ST-ROBERT c. HÉBERT	5756
---	------

RIMOUSKI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. AMÉNAGEMENT E.R. INC. ET AL.	5759
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. LA FERME DU VALLON ET AL.	5760

SAINT-HYACINTHE

BANQUE ROYALE DU CANADA c. GRONDIN	5761
CRÉDIT TRANS CANADA LTÉE c. PROVOST	5762

TROIS-RIVIÈRES

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. JUTRAS ET AL.	5762
--	------

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE DE SENNETERRE	5763
---------------------	------



